

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : BUDGET SDEG (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25320007500013

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE D AUCH

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	26
D1 - Dépenses de fonctionnement	27
D2 - Recettes de fonctionnement	31

III - Etats financiers

A - Bilan	33
B - Compte de résultat	37
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	40
D - Balance des comptes	41

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	58

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	60
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	61
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	65
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	67
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	68
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	70
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	71
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	72
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	73
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	74
B3 - Etat des provisions	75
B4 - Etat des charges transférées	77
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	78
B6 - Prêts	80
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	81
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	82
B7.3 - Etat des emprunts garantis	83
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	84
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	85
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	86
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	87
B7.8 - Autres engagements donnés	88



B7.9 - Autres engagements reçus	91
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	95
B9 - Etat du personnel	96
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	97
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	98
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	99
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	100
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	102
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	103
C2.1 - Situation des AP	104
C2.2 - Situation des AE	105
IV - Annexes	
C - Etats annexés budgétaires	
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	106
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	107
IV - Etats annexés	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	108
D2 - Gestion des fonds européens	109
D3 - Actions de formation des élus	110
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	111
D5 - Identification des flux croisés	112
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	113
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	114
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	115
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	116
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	117
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	118
E - État des Contrôles du Compte Financier	119
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	120

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2)(3)	
5 DGF / population	

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 780 474,27	11 734 500,00	38 514 974,27
	Recettes réalisées (1)	B	21 846 568,66	10 104 836,01	31 951 404,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	44 510 747,12	11 734 500,00	56 245 247,12
	Dépenses réalisées (1)	E	20 018 538,27	4 903 994,33	24 922 532,60
	Restes à réaliser	F	5 560 848,94	0,00	5 560 848,94
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 828 030,39	5 200 841,68	7 028 872,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	17 730 272,85	0,00	17 730 272,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	19 558 303,24	5 200 841,68	24 759 144,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 560 848,94	0,00	-5 560 848,94
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	13 997 454,30	5 200 841,68	19 198 295,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	17 730 272,85	0,00	1 828 030,39	0,00	19 558 303,24
Fonctionnement	7 452 774,27	7 452 774,27	5 200 841,68	0,00	5 200 841,68
TOTAL I	25 183 047,12	7 452 774,27	7 028 872,07	0,00	24 759 144,92
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	25 183 047,12	7 452 774,27	7 028 872,07	0,00	24 759 144,92



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 560 848,94
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 445 689,90
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	115 159,04
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	115 159,04
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	784 558,81
Subventions d'investissement versées	3 474,89	Neutralisations et régularisations	-1 069,71
Autres immobilisations incorporelles	0,90	Réserves	94 149,81
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	0,00
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	5 200,84
Constructions	602,55	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	882 839,75
Réseaux divers	22 972,75	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	116,74	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	769 981,20	DETTE FINANCIÈRES	0,00
Autres	27 003,82	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	31 629,33	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,04
Immobilisations financières (nettes)	2 181,31	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,04
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	857 963,50	DETTE NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	4,23
Créances	1 213,39	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	4,23
Trésorerie	23 698,17	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	24 911,57	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	4,27
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	31,04
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	882 875,07	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	882 875,07

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	110,74	99,66
Participations	2 850,09	3 751,63
Compensations, autres attributions et autres participations	472,53	486,08
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	3 856,77	4 091,28
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	115,51	164,75
Produits des cessions d'actifs	1,00	3,75
Autres produits de gestion	2 250,08	2 219,13
Production stockée et immobilisée	447,76	460,34
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	10 104,48	11 276,61
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	1 258,88	1 009,73
Charges de personnel	875,14	831,80
Indemnités des élus (et membres du CESR)	101,19	101,18
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	447,70	50,34
Impôts et taxes	13,48	12,84
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 129,24	1 739,52
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	3,75
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	1,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	4 826,62	3 749,17

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d’euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	30,00	27,00
Autres charges	47,37	48,03
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	77,37	75,03
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	5 200,49	7 452,41
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,35	0,37
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,35	0,37
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	5 200,84	7 452,77

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	1 149,60	22,99	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 650 000,00	965 596,25	58,52	0,00
21	Immobilisations corporelles	602 000,00	246 244,71	40,90	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 994 346,49	15 423 677,42	40,59	5 445 689,90
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		40 251 346,49	16 636 667,98	41,33	5 445 689,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	865 000,00	854 522,36	98,79	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 300 000,00	1 194 000,00	91,85	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 165 000,00	2 048 522,36	94,62	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 594 400,63	885 585,94	55,54	115 159,04
Total des dépenses réelles d'investissement		44 010 747,12	19 570 776,28	44,47	5 560 848,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	500 000,00	447 761,99	89,55	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		500 000,00	447 761,99	89,55	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		44 510 747,12	20 018 538,27	44,97	5 560 848,94
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		44 510 747,12	20 018 538,27		5 560 848,94

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 802 000,00	10 537 790,24	119,72	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 452 774,27	8 388 824,70	99,24	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 000 000,00	789 715,35	78,97	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		18 259 774,27	19 716 330,29	107,98	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	4 520 700,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 000 000,00	2 130 238,37	53,26	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		8 520 700,00	2 130 238,37	25,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		26 780 474,27	21 846 568,66	81,58	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		17 730 272,85			
Total des recettes de la section d'investissement		44 510 747,12	21 846 568,66		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 473 500,00	1 258 982,38	0,00	1 258 982,38	85,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 057 000,00	888 518,95	0,00	888 518,95	84,06	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	258 000,00	201 310,61	0,00	201 310,61	78,03	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 788 500,00	2 348 811,94	0,00	2 348 811,94	84,23	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	425 000,00	424 944,02	0,00	424 944,02	99,99	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		3 213 800,00	2 773 755,96	0,00	2 773 755,96	86,31	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 000 000,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	53,26	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		8 520 700,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	25,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		11 734 500,00	4 903 994,33	0,00	4 903 994,33	41,79	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		11 734 500,00	4 903 994,33	0,00	4 903 994,33		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	115 513,85	0,00	115 513,85	63,12	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	94,07	0,00
74	Dotations et participations	4 720 000,00	3 433 355,87	0,00	3 433 355,87	72,74	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 220 000,00	2 250 079,92	0,00	2 250 079,92	101,35	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 223 000,00	9 655 719,64	0,00	9 655 719,64	86,04	0,00
76	Produits financiers	1 500,00	354,38	0,00	354,38	23,63	0,00
77	Produits spécifiques	10 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	10,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		11 234 500,00	9 657 074,02	0,00	9 657 074,02	85,96	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	89,55	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	89,55	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 734 500,00	10 104 836,01	0,00	10 104 836,01	86,11	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		11 734 500,00	10 104 836,01	0,00	10 104 836,01		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 149,60	0,00	1 149,60	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	1 149,60	0,00	1 149,60	3 850,40
2041482	Bâtiments et installations	0,00	965 030,23	0,00	965 030,23	0,00
2041582	Bâtiments et installations	0,00	566,02	0,00	566,02	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 650 000,00	965 596,25	0,00	965 596,25	684 403,75
21318	Autres bâtiments publics	0,00	211 669,13	600,65	211 068,48	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	5 530,32	0,00	5 530,32	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	22 228,90	0,00	22 228,90	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	7 417,01	0,00	7 417,01	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	602 000,00	246 845,36	600,65	246 244,71	355 755,29
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	12 328 062,83	22 108,11	12 305 954,72	0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	3 091 230,99	3 646,06	3 087 584,93	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 137,77	0,00	30 137,77	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	37 994 346,49	15 449 431,59	25 754,17	15 423 677,42	22 570 669,07
Total des dépenses d'équipement		40 251 346,49	16 663 022,80	26 354,82	16 636 667,98	23 614 678,51
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	854 522,36	0,00	854 522,36	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	865 000,00	854 522,36	0,00	854 522,36	10 477,64
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	1 194 000,00	0,00	1 194 000,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	1 300 000,00	1 194 000,00	0,00	1 194 000,00	106 000,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 165 000,00	2 048 522,36	0,00	2 048 522,36	116 477,64
45811	Opération pour compte tiers n° 45811	500 000,00	175 823,69	0,00	175 823,69	324 176,31
45813	Opération pour compte tiers n° 45813	1 094 400,63	709 762,25	0,00	709 762,25	384 638,38
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 594 400,63	885 585,94	0,00	885 585,94	708 814,69
Total des dépenses réelles d'investissement		44 010 747,12	19 597 131,10	26 354,82	19 570 776,28	24 439 970,84
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	52 238,01
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	52 238,01
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		44 510 747,12	20 044 893,09	26 354,82	20 018 538,27	24 492 208,85
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		44 510 747,12	20 044 893,09	26 354,82	20 018 538,27	24 492 208,85

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	1 670 921,66	0,00	1 670 921,66	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	8 139 948,36	0,00	8 139 948,36	0,00
1328	Autres	0,00	726 920,22	0,00	726 920,22	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	8 802 000,00	10 537 790,24	0,00	10 537 790,24	-1 735 790,24
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	936 050,43	0,00	936 050,43	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	7 452 774,27	0,00	7 452 774,27	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 452 774,27	8 388 824,70	0,00	8 388 824,70	63 949,57
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45821	Opération pour compte tiers n° 45821	500 000,00	175 823,69	0,00	175 823,69	324 176,31
45823	Opération pour compte tiers n° 45823	500 000,00	613 891,66	0,00	613 891,66	-113 891,66
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 000 000,00	789 715,35	0,00	789 715,35	210 284,65
Total des recettes réelles d'investissement		18 258 774,27	19 716 330,29	0,00	19 716 330,29	-1 457 556,02
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28041482	Bâtiments et installations	0,00	1 082 469,39	0,00	1 082 469,39	0,00
28041582	Bâtiments et installations	0,00	18 920,53	0,00	18 920,53	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	2 505,08	0,00	2 505,08	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	24 055,47	0,00	24 055,47	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	7 206,65	0,00	7 206,65	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	37 869,65	0,00	37 869,65	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	9 998,93	0,00	9 998,93	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	15 546,86	0,00	15 546,86	0,00
2817538	Autres réseaux	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	784 529,97	0,00	784 529,97	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	10 502,11	0,00	10 502,11	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	8 482,19	0,00	8 482,19	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	14 875,57	0,00	14 875,57	0,00
28188	Autres	0,00	1 165,03	0,00	1 165,03	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 001 000,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	1 870 761,63
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		8 521 700,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	6 391 461,63
Total des recettes d'investissement de l'exercice		26 780 474,27	21 846 568,66	0,00	21 846 568,66	4 933 905,61
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 730 272,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		44 510 747,12	21 846 568,66	0,00	21 846 568,66	22 664 178,46

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement	0,00	485,05	0,00	485,05	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	12 649,48	1 360,12	11 289,36	0,00
60622	Carburants	0,00	4 712,90	0,00	4 712,90	0,00
60623	Alimentation	0,00	952,32	0,00	952,32	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 165,90	0,00	2 165,90	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	8 390,18	0,00	8 390,18	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	6 452,16	0,00	6 452,16	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	451 632,82	197 435,15	254 197,67	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 521,60	0,00	1 521,60	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	817,30	0,00	817,30	0,00
61358	Autres	0,00	2 102,91	0,00	2 102,91	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	57 714,68	0,00	57 714,68	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	10 897,96	0,00	10 897,96	0,00
615232	Réseaux	0,00	726 172,48	0,00	726 172,48	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	4 136,92	0,00	4 136,92	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	9 513,52	0,00	9 513,52	0,00
6156	Maintenance	0,00	16 612,79	0,00	16 612,79	0,00
6168	Autres	0,00	16 762,09	401,31	16 360,78	0,00
617	Études et recherches	0,00	49 356,00	0,00	49 356,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	6 836,70	0,00	6 836,70	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 538,00	0,00	2 538,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	3 992,17	0,00	3 992,17	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00
6228	Divers	0,00	1 476,62	0,00	1 476,62	0,00
6234	Réceptions	0,00	19 573,19	0,00	19 573,19	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6236	Catalogues et imprimés	0,00	15 619,68	0,00	15 619,68	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 038,47	0,00	2 038,47	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	8 446,72	0,00	8 446,72	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	8 218,25	0,00	8 218,25	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	3 188,70	0,00	3 188,70	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	375,00	0,00	375,00	0,00
6288	Autres	0,00	806,40	0,00	806,40	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 473 500,00	1 458 178,96	199 196,58	1 258 982,38	214 517,62
6331	Versement mobilité	0,00	2 433,16	0,00	2 433,16	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	398,86	0,00	398,86	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	10 543,15	0,00	10 543,15	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	576 790,17	0,00	576 790,17	0,00
64131	Rémunérations	0,00	36 691,68	0,00	36 691,68	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	68 227,08	0,00	68 227,08	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	156 330,25	0,00	156 330,25	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	1 473,60	0,00	1 473,60	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 021,00	0,00	1 021,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00
6488	Autres	0,00	31 436,00	0,00	31 436,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 057 000,00	888 518,95	0,00	888 518,95	168 481,05
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	80 401,56	0,00	80 401,56	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	2 518,86	0,00	2 518,86	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	3 379,47	0,00	3 379,47	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	14 885,64	0,00	14 885,64	0,00
65568	Autres contributions	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	6 237,60	0,00	6 237,60	0,00
65888	Autres	0,00	16 516,14	0,00	16 516,14	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	258 000,00	201 310,61	0,00	201 310,61	56 689,39
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 788 500,00	2 548 008,52	199 196,58	2 348 811,94	439 688,06
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	424 944,02	0,00	424 944,02	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	425 000,00	424 944,02	0,00	424 944,02	55,98
total chapitre 68	Dotations aux provisions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Total des dépenses réelles et mixtes		3 213 800,00	2 972 952,54	199 196,58	2 773 755,96	440 044,04
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 001 000,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	1 870 761,63
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 521 700,00	2 130 238,37	0,00	2 130 238,37	6 391 461,63

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		11 735 500,00	5 103 190,91	199 196,58	4 903 994,33	6 831 505,67
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		11 735 500,00	5 103 190,91	199 196,58	4 903 994,33	6 831 505,67

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	74 431,73	0,00	74 431,73	0,00
704	Travaux	0,00	20 233,37	0,00	20 233,37	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	20 848,75	0,00	20 848,75	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	183 000,00	115 513,85	0,00	115 513,85	67 486,15
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	4 100 000,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	243 230,00
744	FCTVA	0,00	110 736,87	0,00	110 736,87	0,00
74748	Autres communes	0,00	2 834 209,51	0,00	2 834 209,51	0,00
74758	Autres groupements	0,00	15 880,62	0,00	15 880,62	0,00
74888	Autres	0,00	484 974,60	12 445,73	472 528,87	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	4 720 000,00	3 445 801,60	12 445,73	3 433 355,87	1 286 644,13
752	Revenus des immeubles	0,00	9 600,00	0,00	9 600,00	0,00
757368	Autres	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90	0,00
7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	0,00	1 899 122,14	0,00	1 899 122,14	0,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	7 052,50	0,00	7 052,50	0,00
75888	Autres	0,00	253 498,38	0,00	253 498,38	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 220 000,00	2 250 079,92	0,00	2 250 079,92	-30 079,92
Total des recettes de gestion des services		11 223 000,00	9 668 165,37	12 445,73	9 655 719,64	1 567 280,36

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	0,00	354,38	0,00	354,38	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	1 500,00	354,38	0,00	354,38	1 145,62
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	11 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	10 000,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		11 235 500,00	9 669 519,75	12 445,73	9 657 074,02	1 578 425,98
722	Immobilisations corporelles	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	52 238,01
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		500 000,00	447 761,99	0,00	447 761,99	52 238,01
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 735 500,00	10 117 281,74	12 445,73	10 104 836,01	1 630 663,99
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		11 735 500,00	10 117 281,74	12 445,73	10 104 836,01	1 630 663,99

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		5 409 626,04	1 934 731,49	3 474 894,55	3 610 688,22
Autres immobilisations incorporelles		21 740,87	20 840,35	900,52	2 256,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		724 668,72	122 120,28	602 548,44	398 592,50
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		23 113 861,24	141 107,73	22 972 753,51	11 040 557,37
Installations techniques, agencements et matériel		155 454,67	38 712,34	116 742,33	42 590,78
Immobilisations mises en concessions ou affermées		769 981 200,00	0,00	769 981 200,00	769 981 200,00
Autres		31 531 136,12	4 527 313,74	27 003 822,38	26 185 372,78
Immobilisations corporelles en cours		31 629 328,64	0,00	31 629 328,64	29 591 769,35
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 181 310,00	0,00	2 181 310,00	987 310,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		864 748 326,30	6 784 825,93	857 963 500,37	841 840 337,00
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 068 203,55	0,00	1 068 203,55	695 258,26
Créances sur les redevables et comptes rattachés		20 453,77	0,00	20 453,77	398,11
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		117 152,96	0,00	117 152,96	31 636,35
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		7 584,42	0,00	7 584,42	24 079,27
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

Envo y  en pr fecture le 06/03/2026

Re u en pr fecture le 06/03/2026

Publi  le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

Exercice 2025



III –  TATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, d�pr�ciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TR�SORERIE) (II)		1 213 394,70	0,00	1 213 394,70	751 371,99
TR�SORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILI�RES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILIT�S		23 698 170,77	0,00	23 698 170,77	24 469 561,48
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TR�SORERIE (III)		23 698 170,77	0,00	23 698 170,77	24 469 561,48
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
�CARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL G�N�RAL (I + II + III + IV + V)		889 659 891,77	6 784 825,93	882 875 065,84	867 061 270,47

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		468 069 095,22	468 069 095,22
Fonds globalisés		5 683 049,50	4 746 999,07
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		2 800 760,62	1 129 838,96
Rattachées à un actif non amortissable		308 005 904,25	299 993 558,03
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-1 069 706,44	-1 044 678,21
RÉSERVES		94 149 809,97	86 697 035,70
REPORT A NOUVEAU		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		5 200 841,68	7 452 774,27
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		882 839 754,80	867 044 623,04
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		43,45	43,45
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		43,45	43,45
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		4 169,75	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	10 353,98

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		60,08	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		4 229,83	10 353,98
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		4 273,28	10 397,43
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		31 037,76	6 250,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		882 875 065,84	867 061 270,47

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		110 736,87	99 664,82	11 072,05
Participations		2 850 090,13	3 751 630,15	-901 540,02
Compensations, autres attributions et autres participations		472 528,87	486 077,34	-13 548,47
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		3 856 770,00	4 091 275,00	-234 505,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		115 513,85	164 750,50	-49 236,65
Produits des cessions d'actifs		1 000,00	3 750,00	-2 750,00
Autres produits de gestion		2 250 079,92	2 219 125,36	30 954,56
Production stockée et immobilisée		447 761,99	460 337,34	-12 575,35
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		10 104 481,63	11 276 610,51	-1 172 128,88
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		1 258 882,38	1 009 728,82	249 153,56
Charges de personnel		875 143,78	831 801,40	43 342,38
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>644 917,85</i>	<i>621 585,24</i>	<i>23 332,61</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>230 225,93</i>	<i>210 216,16</i>	<i>20 009,77</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		101 185,53	101 183,85	1,68
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		447 697,76	50 343,68	397 354,08
Impôts et taxes		13 475,17	12 841,14	634,03
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 129 238,37	1 739 519,57	389 718,80
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	3 750,00	-3 750,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		1 000,00	0,00	1 000,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		4 826 622,99	3 749 168,46	1 077 454,53
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		30 000,00	27 000,00	3 000,00
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		3 000,00	0,00	3 000,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		27 000,00	27 000,00	0,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		47 371,34	48 034,38	-663,04
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		77 371,34	75 034,38	2 336,96
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		5 200 487,30	7 452 407,67	-2 251 920,37
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		354,38	366,60	-12,22
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		354,38	366,60	-12,22
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		354,38	366,60	-12,22
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		5 200 841,68	7 452 774,27	-2 251 932,59

III – ÉTATS FINANCIERS		Envoyé en préfecture le 06/03/2026	Exercice 2025
Compte de résultat (en euros)		Reçu en préfecture le 06/03/2026	
		Publié le 06/03/2026	
		ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE	

III – ÉTATS FINANCIERS	
Annexe	

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	468 069 095,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 069 095,22	0,00	468 069 095,22
10222	F.C.T.V.A.	0,00	4 746 999,07	0,00	0,00	0,00	936 050,43	0,00	5 683 049,50	0,00	5 683 049,50
	Sous Total compte 1022	0,00	4 746 999,07	0,00	0,00	0,00	936 050,43	0,00	5 683 049,50	0,00	5 683 049,50
	Sous Total compte 102	0,00	472 816 094,29	0,00	0,00	0,00	936 050,43	0,00	473 752 144,72	0,00	473 752 144,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	86 697 035,70	0,00	0,00	0,00	7 452 774,27	0,00	94 149 809,97	0,00	94 149 809,97
	Sous Total compte 106	0,00	86 697 035,70	0,00	0,00	0,00	7 452 774,27	0,00	94 149 809,97	0,00	94 149 809,97
	Sous Total compte 10	0,00	559 513 129,99	0,00	0,00	0,00	8 388 824,70	0,00	567 901 954,69	0,00	567 901 954,69
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 11	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00	0,00	7 452 774,27	7 452 774,27	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	1 129 838,96	0,00	0,00	0,00	1 670 921,66	0,00	2 800 760,62	0,00	2 800 760,62
	Sous Total compte 131	0,00	1 129 838,96	0,00	0,00	0,00	1 670 921,66	0,00	2 800 760,62	0,00	2 800 760,62
1321	État et établissements nationaux	0,00	177 832 009,19	0,00	0,00	854 522,36	8 139 948,36	854 522,36	185 971 957,55	0,00	185 117 435,19
1323	Départements	0,00	2 739 633,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 739 633,48	0,00	2 739 633,48
13248	Autres communes	0,00	20 800 653,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800 653,08	0,00	20 800 653,08
	Sous Total compte 1324	0,00	20 800 653,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800 653,08	0,00	20 800 653,08
13251	GFP de rattachement	0,00	15 457 988,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 457 988,72	0,00	15 457 988,72
13258	Autres groupements	0,00	3 833 640,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 833 640,89	0,00	3 833 640,89
	Sous Total compte 1325	0,00	19 291 629,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 291 629,61	0,00	19 291 629,61
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	116 932,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 932,80	0,00	116 932,80
1328	Autres	0,00	77 472 477,86	0,00	0,00	0,00	726 920,22	0,00	78 199 398,08	0,00	78 199 398,08

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1348	Sous Total compte 132	0,00	298 253 336,02	0,00	0,00	854 522,36	8 866 868,58	854 522,36	307 120 204,60	0,00	306 265 682,24
	Autres	0,00	701 839,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 839,46	0,00	701 839,46
	Sous Total compte 134	0,00	701 839,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 839,46	0,00	701 839,46
1388	Autres	0,00	1 038 382,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 382,55	0,00	1 038 382,55
	Sous Total compte 138	0,00	1 038 382,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 382,55	0,00	1 038 382,55
	Sous Total compte 13	0,00	301 123 396,99	0,00	0,00	854 522,36	10 537 790,24	854 522,36	311 661 187,23	0,00	310 806 664,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	43,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,45	0,00	43,45
	Sous Total compte 16	0,00	43,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,45	0,00	43,45
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	3 999,93	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	4 999,93	0,00	4 999,93
193	Autres neutralisations et régularisation	1 048 678,14	0,00	26 028,23	0,00	0,00	0,00	1 074 706,37	0,00	1 074 706,37	0,00
	Sous Total compte 19	1 048 678,14	3 999,93	26 028,23	0,00	0,00	1 000,00	1 074 706,37	4 999,93	1 069 706,44	0,00
	Total classe 1	1 048 678,14	868 093 344,63	14 931 576,77	7 452 774,27	854 522,36	18 927 614,94	16 834 777,27	894 473 733,84	1 074 706,37	878 713 662,94
2041482	Bâtiments et installations	5 412 346,89	0,00	0,00	1 032 981,18	965 030,23	0,00	6 377 377,12	1 032 981,18	5 344 395,94	0,00
	Sous Total compte 204148	5 412 346,89	0,00	0,00	1 032 981,18	965 030,23	0,00	6 377 377,12	1 032 981,18	5 344 395,94	0,00
	Sous Total compte 20414	5 412 346,89	0,00	0,00	1 032 981,18	965 030,23	0,00	6 377 377,12	1 032 981,18	5 344 395,94	0,00
2041582	Bâtiments et installations	94 602,67	0,00	0,00	29 938,59	566,02	0,00	95 168,69	29 938,59	65 230,10	0,00
	Sous Total compte 204158	94 602,67	0,00	0,00	29 938,59	566,02	0,00	95 168,69	29 938,59	65 230,10	0,00
	Sous Total compte 20415	94 602,67	0,00	0,00	29 938,59	566,02	0,00	95 168,69	29 938,59	65 230,10	0,00
	Sous Total compte 2041	5 506 949,56	0,00	0,00	1 062 919,77	965 596,25	0,00	6 472 545,81	1 062 919,77	5 409 626,04	0,00
2051	Sous Total compte 204	5 506 949,56	0,00	0,00	1 062 919,77	965 596,25	0,00	6 472 545,81	1 062 919,77	5 409 626,04	0,00
	Concessions et droits similaires	20 591,27	0,00	0,00	0,00	1 149,60	0,00	21 740,87	0,00	21 740,87	0,00
	Sous Total compte 205	20 591,27	0,00	0,00	0,00	1 149,60	0,00	21 740,87	0,00	21 740,87	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 522,31	0,00	0,00	1 522,31	0,00	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 208	1 522,31	0,00	0,00	1 522,31	0,00	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 20	5 529 063,14	0,00	0,00	1 064 442,08	966 745,85	0,00	6 495 808,99	1 064 442,08	5 431 366,91	0,00
21318	Autres bâtiments publics	270 040,90	0,00	0,00	0,00	211 669,13	600,65	481 710,03	600,65	481 109,38	0,00
	Sous Total compte 2131	270 040,90	0,00	0,00	0,00	211 669,13	600,65	481 710,03	600,65	481 109,38	0,00
21321	Immeubles de rapport	82 113,76	0,00	62 019,23	0,00	0,00	0,00	144 132,99	0,00	144 132,99	0,00
	Sous Total compte 2132	82 113,76	0,00	62 019,23	0,00	0,00	0,00	144 132,99	0,00	144 132,99	0,00
21351	Bâtiments publics	99 426,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 426,35	0,00	99 426,35	0,00
	Sous Total compte 2135	99 426,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 426,35	0,00	99 426,35	0,00
	Sous Total compte 213	451 581,01	0,00	62 019,23	0,00	211 669,13	600,65	725 269,37	600,65	724 668,72	0,00
21534	Réseaux d'électrification	11 057 088,47	0,00	7 624 378,95	17 573,62	5 530,32	0,00	18 686 997,74	17 573,62	18 669 424,12	0,00
21538	Autres réseaux	3 466,76	0,00	0,00	3 466,76	0,00	0,00	3 466,76	3 466,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 2153	11 060 555,23	0,00	7 624 378,95	21 040,38	5 530,32	0,00	18 690 464,50	21 040,38	18 669 424,12	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	65 756,26	0,00	97 544,97	7 846,56	0,00	0,00	163 301,23	7 846,56	155 454,67	0,00
	Sous Total compte 215	11 126 311,49	0,00	7 721 923,92	28 886,94	5 530,32	0,00	18 853 765,73	28 886,94	18 824 878,79	0,00
217538	Autres réseaux	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	4 444 437,12	0,00
	Sous Total compte 21753	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	4 444 437,12	0,00
	Sous Total compte 2175	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	4 444 437,12	0,00
	Sous Total compte 217	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	0,00	0,00	4 444 437,12	0,00	4 444 437,12	0,00
2181	Installations générales, agencements et	29 671 605,93	0,00	1 623 073,47	0,00	0,00	0,00	31 294 679,40	0,00	31 294 679,40	0,00
21828	Autres matériels de transport	114 085,95	0,00	0,00	17 097,00	0,00	0,00	114 085,95	17 097,00	96 988,95	0,00
	Sous Total compte 2182	114 085,95	0,00	0,00	17 097,00	0,00	0,00	114 085,95	17 097,00	96 988,95	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21838	Autre matériel informatique	66 168,79	0,00	0,00	48 328,17	22 228,90	0,00	88 397,69	48 328,17	40 069,52	0,00
	Sous Total compte 2183	66 168,79	0,00	0,00	48 328,17	22 228,90	0,00	88 397,69	48 328,17	40 069,52	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	80 645,76	0,00	0,00	1 097,93	7 417,01	0,00	88 062,77	1 097,93	86 964,84	0,00
	Sous Total compte 2184	80 645,76	0,00	0,00	1 097,93	7 417,01	0,00	88 062,77	1 097,93	86 964,84	0,00
2188	Autres	19 123,18	0,00	0,00	6 689,77	0,00	0,00	19 123,18	6 689,77	12 433,41	0,00
	Sous Total compte 218	29 951 629,61	0,00	1 623 073,47	73 212,87	29 645,91	0,00	31 604 348,99	73 212,87	31 531 136,12	0,00
	Sous Total compte 21	41 529 522,11	0,00	13 851 453,74	102 099,81	246 845,36	600,65	55 627 821,21	102 700,46	55 525 120,75	0,00
2313	Constructions	62 019,23	0,00	0,00	62 019,23	0,00	0,00	62 019,23	62 019,23	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	22 620 512,63	0,00	17 573,62	7 721 923,92	12 775 824,82	22 108,11	35 413 911,07	7 744 032,03	27 669 879,04	0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	5 277 780,05	0,00	0,00	4 444 437,12	3 091 230,99	3 646,06	8 369 011,04	4 448 083,18	3 920 927,86	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	1 631 457,44	0,00	0,00	1 623 073,47	30 137,77	0,00	1 661 595,21	1 623 073,47	38 521,74	0,00
	Sous Total compte 231	29 591 769,35	0,00	17 573,62	13 851 453,74	15 897 193,58	25 754,17	45 506 536,55	13 877 207,91	31 629 328,64	0,00
	Sous Total compte 23	29 591 769,35	0,00	17 573,62	13 851 453,74	15 897 193,58	25 754,17	45 506 536,55	13 877 207,91	31 629 328,64	0,00
2411	Réseaux	769 981 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769 981 200,00	0,00	769 981 200,00	0,00
	Sous Total compte 241	769 981 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769 981 200,00	0,00	769 981 200,00	0,00
	Sous Total compte 24	769 981 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769 981 200,00	0,00	769 981 200,00	0,00
261	Titres de participation	987 310,00	0,00	0,00	0,00	1 194 000,00	0,00	2 181 310,00	0,00	2 181 310,00	0,00
	Sous Total compte 26	987 310,00	0,00	0,00	0,00	1 194 000,00	0,00	2 181 310,00	0,00	2 181 310,00	0,00
28041482	Bâtiments et installations	0,00	1 858 672,24	1 032 981,18	0,00	0,00	1 082 469,39	1 032 981,18	2 941 141,63	0,00	1 908 160,45
	Sous Total compte 2804148	0,00	1 858 672,24	1 032 981,18	0,00	0,00	1 082 469,39	1 032 981,18	2 941 141,63	0,00	1 908 160,45
	Sous Total compte 280414	0,00	1 858 672,24	1 032 981,18	0,00	0,00	1 082 469,39	1 032 981,18	2 941 141,63	0,00	1 908 160,45
28041582	Bâtiments et installations	0,00	37 589,10	29 938,59	0,00	0,00	18 920,53	29 938,59	56 509,63	0,00	26 571,04

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 2804158	0,00	37 589,10	29 938,59	0,00	0,00	18 920,53	29 938,59	56 509,63	0,00	26 571,04
	Sous Total compte 280415	0,00	37 589,10	29 938,59	0,00	0,00	18 920,53	29 938,59	56 509,63	0,00	26 571,04
	Sous Total compte 28041	0,00	1 896 261,34	1 062 919,77	0,00	0,00	1 101 389,92	1 062 919,77	2 997 651,26	0,00	1 934 731,49
	Sous Total compte 2804	0,00	1 896 261,34	1 062 919,77	0,00	0,00	1 101 389,92	1 062 919,77	2 997 651,26	0,00	1 934 731,49
2808	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	18 335,27	0,00	0,00	0,00	2 505,08	0,00	20 840,35	0,00	20 840,35
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 2808	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00	0,00	1 522,31	1 522,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 280	0,00	1 916 118,92	1 064 442,08	0,00	0,00	1 103 895,00	1 064 442,08	3 020 013,92	0,00	1 955 571,84
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 055,47	0,00	24 055,47	0,00	24 055,47
	Sous Total compte 28131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 055,47	0,00	24 055,47	0,00	24 055,47
281321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 206,65	0,00	7 206,65	0,00	7 206,65
	Sous Total compte 28132	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 206,65	0,00	7 206,65	0,00	7 206,65
281351	Bâtiments publics	0,00	52 988,51	0,00	0,00	0,00	37 869,65	0,00	90 858,16	0,00	90 858,16
	Sous Total compte 28135	0,00	52 988,51	0,00	0,00	0,00	37 869,65	0,00	90 858,16	0,00	90 858,16
	Sous Total compte 2813	0,00	52 988,51	0,00	0,00	0,00	69 131,77	0,00	122 120,28	0,00	122 120,28
281534	Réseaux d'électrification	0,00	19 997,86	0,00	0,00	0,00	9 998,93	0,00	29 996,79	0,00	29 996,79
	Sous Total compte 28153	0,00	19 997,86	0,00	0,00	0,00	9 998,93	0,00	29 996,79	0,00	29 996,79
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	23 165,48	0,00	0,00	0,00	15 546,86	0,00	38 712,34	0,00	38 712,34
	Sous Total compte 2815	0,00	43 163,34	0,00	0,00	0,00	25 545,79	0,00	68 709,13	0,00	68 709,13
2817538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94
	Sous Total compte 281753	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94
	Sous Total compte 28175	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2817	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94	0,00	111 110,94
28181	Installations générales, agencements et	0,00	3 614 946,52	0,00	0,00	0,00	784 529,97	0,00	4 399 476,49	0,00	4 399 476,49
281828	Autres matériels de transport	0,00	40 465,89	17 097,00	0,00	0,00	10 502,11	17 097,00	50 968,00	0,00	33 871,00
	Sous Total compte 28182	0,00	40 465,89	17 097,00	0,00	0,00	10 502,11	17 097,00	50 968,00	0,00	33 871,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	54 769,42	41 400,96	0,00	0,00	8 482,19	41 400,96	63 251,61	0,00	21 850,65
	Sous Total compte 28183	0,00	54 769,42	41 400,96	0,00	0,00	8 482,19	41 400,96	63 251,61	0,00	21 850,65
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	47 136,65	0,00	0,00	0,00	14 875,57	0,00	62 012,22	0,00	62 012,22
	Sous Total compte 28184	0,00	47 136,65	0,00	0,00	0,00	14 875,57	0,00	62 012,22	0,00	62 012,22
28188	Autres	0,00	8 938,35	0,00	0,00	0,00	1 165,03	0,00	10 103,38	0,00	10 103,38
	Sous Total compte 2818	0,00	3 766 256,83	58 497,96	0,00	0,00	819 554,87	58 497,96	4 585 811,70	0,00	4 527 313,74
	Sous Total compte 281	0,00	3 862 408,68	58 497,96	0,00	0,00	1 025 343,37	58 497,96	4 887 752,05	0,00	4 829 254,09
	Sous Total compte 28	0,00	5 778 527,60	1 122 940,04	0,00	0,00	2 129 238,37	1 122 940,04	7 907 765,97	0,00	6 784 825,93
	Total classe 2	847 618 864,60	5 778 527,60	14 991 967,40	15 017 995,63	18 304 784,79	2 155 593,19	880 915 616,79	22 952 116,42	864 748 326,30	6 784 825,93
4011	Fournisseurs	0,00	0,00	1 461 762,09	1 461 762,09	0,00	0,00	1 461 762,09	1 461 762,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	0,00	1 461 762,09	1 461 762,09	0,00	0,00	1 461 762,09	1 461 762,09	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	20 226 630,39	20 226 630,39	0,00	0,00	20 226 630,39	20 226 630,39	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	20 226 630,39	20 226 630,39	0,00	0,00	20 226 630,39	20 226 630,39	0,00	0,00
	Sous Total compte 40	0,00	0,00	21 688 392,48	21 688 392,48	0,00	0,00	21 688 392,48	21 688 392,48	0,00	0,00
411	Redevables	398,11	0,00	351 050,10	351 227,81	0,00	0,00	351 448,21	351 227,81	220,40	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	0,00
4161	Créances douteuses	0,00	0,00	20 233,37	0,00	0,00	0,00	20 233,37	0,00	20 233,37	0,00
	Sous Total compte 416	0,00	0,00	20 233,37	0,00	0,00	0,00	20 233,37	0,00	20 233,37	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 41	398,11	0,00	380 883,47	360 827,81	0,00	0,00	381 281,58	360 827,81	20 453,77	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	491 399,14	491 399,14	0,00	0,00	491 399,14	491 399,14	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	491 399,14	491 399,14	0,00	0,00	491 399,14	491 399,14	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	178 041,32	178 041,32	0,00	0,00	178 041,32	178 041,32	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	217 496,99	217 496,99	0,00	0,00	217 496,99	217 496,99	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	395 538,31	395 538,31	0,00	0,00	395 538,31	395 538,31	0,00	0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	34 442,04	0,00	1 274 174,36	1 308 616,40	0,00	0,00	1 308 616,40	1 308 616,40	0,00	0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	7 735,15	0,00	0,00	7 705,15	0,00	0,00	7 735,15	7 705,15	30,00	0,00
	Sous Total compte 441	42 177,19	0,00	1 274 174,36	1 316 321,55	0,00	0,00	1 316 351,55	1 316 321,55	30,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	23 044,53	23 044,53	0,00	0,00	23 044,53	23 044,53	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	23 044,53	23 044,53	0,00	0,00	23 044,53	23 044,53	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	0,00	854 522,36	854 522,36	0,00	0,00	854 522,36	854 522,36	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	0,00	854 522,36	854 522,36	0,00	0,00	854 522,36	854 522,36	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	0,00	965 030,23	965 030,23	0,00	0,00	965 030,23	965 030,23	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	216 791,12	0,00	3 398 412,87	3 227 674,95	0,00	0,00	3 615 203,99	3 227 674,95	387 529,04	0,00
44346	Recettes - Contentieux	20 742,95	0,00	324 843,82	330 933,26	0,00	0,00	345 586,77	330 933,26	14 653,51	0,00
	Sous Total compte 4434	237 534,07	0,00	4 688 286,92	4 523 638,44	0,00	0,00	4 925 820,99	4 523 638,44	402 182,55	0,00
44352	Recettes - Amiable	0,00	0,00	27 018,73	27 018,73	0,00	0,00	27 018,73	27 018,73	0,00	0,00
44356	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	11 138,11	11 138,11	0,00	0,00	11 138,11	11 138,11	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	38 156,84	38 156,84	0,00	0,00	38 156,84	38 156,84	0,00	0,00
44362	Recettes - Amiable	0,00	0,00	27 814,24	27 814,24	0,00	0,00	27 814,24	27 814,24	0,00	0,00
	Sous Total compte 4436	0,00	0,00	27 814,24	27 814,24	0,00	0,00	27 814,24	27 814,24	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Dépenses	0,00	0,00	516,00	516,00	0,00	0,00	516,00	516,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	516,00	516,00	0,00	0,00	516,00	516,00	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	27 566,02	27 566,02	0,00	0,00	27 566,02	27 566,02	0,00	0,00
44382	Recettes - Amiable	0,00	0,00	157 536,86	157 536,86	0,00	0,00	157 536,86	157 536,86	0,00	0,00
44386	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	153 892,80	153 892,80	0,00	0,00	153 892,80	153 892,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	338 995,68	338 995,68	0,00	0,00	338 995,68	338 995,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	237 534,07	0,00	5 948 292,04	5 783 643,56	0,00	0,00	6 185 826,11	5 783 643,56	402 182,55	0,00
44562	T.V.A. sur immobilisations	0,00	0,00	2 449 619,02	2 449 619,02	0,00	0,00	2 449 619,02	2 449 619,02	0,00	0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	0,00	0,00	4 812 814,00	4 812 814,00	0,00	0,00	4 812 814,00	4 812 814,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4456	0,00	0,00	7 262 433,02	7 262 433,02	0,00	0,00	7 262 433,02	7 262 433,02	0,00	0,00
44571	T.V.A. collectée	0,00	0,00	164 095,15	168 264,90	0,00	0,00	164 095,15	168 264,90	0,00	4 169,75
	Sous Total compte 4457	0,00	0,00	164 095,15	168 264,90	0,00	0,00	164 095,15	168 264,90	0,00	4 169,75
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	415 547,00	0,00	2 281 100,00	2 030 656,00	0,00	0,00	2 696 647,00	2 030 656,00	665 991,00	0,00
	Sous Total compte 4458	415 547,00	0,00	2 281 100,00	2 030 656,00	0,00	0,00	2 696 647,00	2 030 656,00	665 991,00	0,00
	Sous Total compte 445	415 547,00	0,00	9 707 628,17	9 461 353,92	0,00	0,00	10 123 175,17	9 461 353,92	661 821,25	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	7 732,55	7 732,55	0,00	0,00	7 732,55	7 732,55	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	695 258,26	0,00	16 960 871,65	16 592 096,11	0,00	0,00	17 656 129,91	16 592 096,11	1 064 033,80	0,00
45811	Dépenses (à subdiviser par mandat)	10 353,98	0,00	0,00	186 177,67	175 823,69	0,00	186 177,67	186 177,67	0,00	0,00
45813	Dépenses (à subdiviser par mandat)	21 282,37	0,00	0,00	613 891,66	709 762,25	0,00	731 044,62	613 891,66	117 152,96	0,00
	Sous Total compte 4581	31 636,35	0,00	0,00	800 069,33	885 585,94	0,00	917 222,29	800 069,33	117 152,96	0,00
45821	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	10 353,98	186 177,67	0,00	0,00	175 823,69	186 177,67	186 177,67	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45823	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	0,00	613 891,66	0,00	0,00	613 891,66	613 891,66	613 891,66	0,00	0,00
	Sous Total compte 4582	0,00	10 353,98	800 069,33	0,00	0,00	789 715,35	800 069,33	800 069,33	0,00	0,00
	Sous Total compte 458	31 636,35	10 353,98	800 069,33	800 069,33	885 585,94	789 715,35	1 717 291,62	1 600 138,66	117 152,96	0,00
	Sous Total compte 45	31 636,35	10 353,98	800 069,33	800 069,33	885 585,94	789 715,35	1 717 291,62	1 600 138,66	117 152,96	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	0,00	17 737,75	17 797,83	0,00	0,00	17 737,75	17 797,83	0,00	60,08
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	141 014,00	141 014,00	0,00	0,00	141 014,00	141 014,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	141 014,00	141 014,00	0,00	0,00	141 014,00	141 014,00	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	23 828,06	0,00	2 629 248,53	2 645 743,38	0,00	0,00	2 653 076,59	2 645 743,38	7 333,21	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	251,21	0,00	95 114,95	95 114,95	0,00	0,00	95 366,16	95 114,95	251,21	0,00
	Sous Total compte 4672	24 079,27	0,00	2 724 363,48	2 740 858,33	0,00	0,00	2 748 442,75	2 740 858,33	7 584,42	0,00
	Sous Total compte 467	24 079,27	0,00	2 865 377,48	2 881 872,33	0,00	0,00	2 889 456,75	2 881 872,33	7 584,42	0,00
	Sous Total compte 46	24 079,27	0,00	2 884 115,23	2 900 670,16	0,00	0,00	2 908 194,50	2 900 670,16	7 524,34	0,00
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	202 019,40	202 019,40	0,00	0,00	202 019,40	202 019,40	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	8 876,86	8 876,86	0,00	0,00	8 876,86	8 876,86	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	3 856 770,00	3 856 770,00	0,00	0,00	3 856 770,00	3 856 770,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	12 799 675,71	12 830 713,47	0,00	0,00	12 799 675,71	12 830 713,47	0,00	31 037,76
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	16 656 445,71	16 687 483,47	0,00	0,00	16 656 445,71	16 687 483,47	0,00	31 037,76
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	437 449,83	437 449,83	0,00	0,00	437 449,83	437 449,83	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	437 449,83	437 449,83	0,00	0,00	437 449,83	437 449,83	0,00	0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	280,00	280,00	0,00	0,00	280,00	280,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	437 729,83	437 729,83	0,00	0,00	437 729,83	437 729,83	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	6 250,00	41 896,06	35 646,06	0,00	0,00	41 896,06	41 896,06	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	6 250,00	17 346 967,86	17 371 755,62	0,00	0,00	17 346 967,86	17 378 005,62	0,00	31 037,76
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	20 179,25	20 179,25	0,00	0,00	20 179,25	20 179,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	20 179,25	20 179,25	0,00	0,00	20 179,25	20 179,25	0,00	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	0,00	2,88	2,88	0,00	0,00	2,88	2,88	0,00	0,00
	Sous Total compte 478	0,00	0,00	2,88	2,88	0,00	0,00	2,88	2,88	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	6 250,00	17 367 149,99	17 391 937,75	0,00	0,00	17 367 149,99	17 398 187,75	0,00	31 037,76
	Total classe 4	751 371,99	16 603,98	60 968 419,60	60 620 931,09	885 585,94	789 715,35	62 605 377,53	61 427 250,42	1 213 394,70	35 267,59
515	Compte au Trésor	24 469 561,48	0,00	22 960 898,04	23 732 288,75	0,00	0,00	47 430 459,52	23 732 288,75	23 698 170,77	0,00
	Sous Total compte 51	24 469 561,48	0,00	22 960 898,04	23 732 288,75	0,00	0,00	47 430 459,52	23 732 288,75	23 698 170,77	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	2 578 000,36	2 578 000,36	0,00	0,00	2 578 000,36	2 578 000,36	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	2 578 000,36	2 578 000,36	0,00	0,00	2 578 000,36	2 578 000,36	0,00	0,00
	Total classe 5	24 469 561,48	0,00	25 538 898,40	26 310 289,11	0,00	0,00	50 008 459,88	26 310 289,11	23 698 170,77	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	485,05	0,00	485,05	0,00	485,05	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	12 649,48	1 360,12	12 649,48	1 360,12	11 289,36	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	13 134,53	1 360,12	13 134,53	1 360,12	11 774,41	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	4 712,90	0,00	4 712,90	0,00	4 712,90	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	952,32	0,00	952,32	0,00	952,32	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	5 665,22	0,00	5 665,22	0,00	5 665,22	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	2 165,90	0,00	2 165,90	0,00	2 165,90	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 390,18	0,00	8 390,18	0,00	8 390,18	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	10 556,08	0,00	10 556,08	0,00	10 556,08	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	6 452,16	0,00	6 452,16	0,00	6 452,16	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	451 632,82	197 435,15	451 632,82	197 435,15	254 197,67	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	487 440,81	198 795,27	487 440,81	198 795,27	288 645,54	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	487 440,81	198 795,27	487 440,81	198 795,27	288 645,54	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 521,60	0,00	1 521,60	0,00	1 521,60	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	817,30	0,00	817,30	0,00	817,30	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 102,91	0,00	2 102,91	0,00	2 102,91	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	2 102,91	0,00	2 102,91	0,00	2 102,91	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,21	0,00	2 920,21	0,00	2 920,21	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	57 714,68	0,00	57 714,68	0,00	57 714,68	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	10 897,96	0,00	10 897,96	0,00	10 897,96	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	10 897,96	0,00	10 897,96	0,00	10 897,96	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	726 172,48	0,00	726 172,48	0,00	726 172,48	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	726 172,48	0,00	726 172,48	0,00	726 172,48	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	737 070,44	0,00	737 070,44	0,00	737 070,44	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	4 136,92	0,00	4 136,92	0,00	4 136,92	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	9 513,52	0,00	9 513,52	0,00	9 513,52	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	13 650,44	0,00	13 650,44	0,00	13 650,44	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	16 612,79	0,00	16 612,79	0,00	16 612,79	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	767 333,67	0,00	767 333,67	0,00	767 333,67	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	16 762,09	401,31	16 762,09	401,31	16 360,78	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	16 762,09	401,31	16 762,09	401,31	16 360,78	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	49 356,00	0,00	49 356,00	0,00	49 356,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	6 836,70	0,00	6 836,70	0,00	6 836,70	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 538,00	0,00	2 538,00	0,00	2 538,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 992,17	0,00	3 992,17	0,00	3 992,17	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	13 366,87	0,00	13 366,87	0,00	13 366,87	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	908 975,12	401,31	908 975,12	401,31	908 573,81	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,62	0,00	1 476,62	0,00	1 476,62	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	3 396,62	0,00	3 396,62	0,00	3 396,62	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	19 573,19	0,00	19 573,19	0,00	19 573,19	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	15 619,68	0,00	15 619,68	0,00	15 619,68	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	35 192,87	0,00	35 192,87	0,00	35 192,87	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038,47	0,00	2 038,47	0,00	2 038,47	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038,47	0,00	2 038,47	0,00	2 038,47	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 446,72	0,00	8 446,72	0,00	8 446,72	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	8 218,25	0,00	8 218,25	0,00	8 218,25	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	16 664,97	0,00	16 664,97	0,00	16 664,97	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 188,70	0,00	3 188,70	0,00	3 188,70	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	375,00	0,00	375,00	0,00	375,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	806,40	0,00	806,40	0,00	806,40	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181,40	0,00	1 181,40	0,00	1 181,40	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	61 663,03	0,00	61 663,03	0,00	61 663,03	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 433,16	0,00	2 433,16	0,00	2 433,16	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	398,86	0,00	398,86	0,00	398,86	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	10 543,15	0,00	10 543,15	0,00	10 543,15	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	13 375,17	0,00	13 375,17	0,00	13 375,17	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	13 475,17	0,00	13 475,17	0,00	13 475,17	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	576 790,17	0,00	576 790,17	0,00	576 790,17	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	576 790,17	0,00	576 790,17	0,00	576 790,17	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	36 691,68	0,00	36 691,68	0,00	36 691,68	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	36 691,68	0,00	36 691,68	0,00	36 691,68	0,00
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	613 481,85	0,00	613 481,85	0,00	613 481,85	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	68 227,08	0,00	68 227,08	0,00	68 227,08	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	156 330,25	0,00	156 330,25	0,00	156 330,25	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	1 473,60	0,00	1 473,60	0,00	1 473,60	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021,00	0,00	1 021,00	0,00	1 021,00	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	227 051,93	0,00	227 051,93	0,00	227 051,93	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	31 436,00	0,00	31 436,00	0,00	31 436,00	0,00
	Sous Total compte 648	0,00	0,00	0,00	0,00	31 436,00	0,00	31 436,00	0,00	31 436,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	875 143,78	0,00	875 143,78	0,00	875 143,78	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	80 401,56	0,00	80 401,56	0,00	80 401,56	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 518,86	0,00	2 518,86	0,00	2 518,86	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	3 379,47	0,00	3 379,47	0,00	3 379,47	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	14 885,64	0,00	14 885,64	0,00	14 885,64	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	101 185,53	0,00	101 185,53	0,00	101 185,53	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	101 185,53	0,00	101 185,53	0,00	101 185,53	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00	47 371,34	0,00
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
	Sous Total compte 65738	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	6 237,60	0,00	6 237,60	0,00	6 237,60	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	6 237,60	0,00	6 237,60	0,00	6 237,60	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	16 516,14	0,00	16 516,14	0,00	16 516,14	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	16 516,14	0,00	16 516,14	0,00	16 516,14	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	22 753,74	0,00	22 753,74	0,00	22 753,74	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	201 310,61	0,00	201 310,61	0,00	201 310,61	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	424 944,02	0,00	424 944,02	0,00	424 944,02	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	425 944,02	0,00	425 944,02	0,00	425 944,02	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00	2 129 238,37	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	5 103 190,91	199 196,58	5 103 190,91	199 196,58	4 903 994,33	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 431,73	0,00	74 431,73	0,00	74 431,73
	Sous Total compte 701	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 431,73	0,00	74 431,73	0,00	74 431,73
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 233,37	0,00	20 233,37	0,00	20 233,37
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 848,75	0,00	20 848,75	0,00	20 848,75
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 848,75	0,00	20 848,75	0,00	20 848,75
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 513,85	0,00	115 513,85	0,00	115 513,85
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99
	Sous Total compte 72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99	0,00	447 761,99
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00
	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00	0,00	3 856 770,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 736,87	0,00	110 736,87	0,00	110 736,87
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 834 209,51	0,00	2 834 209,51	0,00	2 834 209,51

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 834 209,51	0,00	2 834 209,51	0,00	2 834 209,51
74758	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 880,62	0,00	15 880,62	0,00	15 880,62
	Sous Total compte 7475	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 880,62	0,00	15 880,62	0,00	15 880,62
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850 090,13	0,00	2 850 090,13	0,00	2 850 090,13
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,73	484 974,60	12 445,73	484 974,60	0,00	472 528,87
	Sous Total compte 7488	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,73	484 974,60	12 445,73	484 974,60	0,00	472 528,87
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,73	484 974,60	12 445,73	484 974,60	0,00	472 528,87
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,73	3 445 801,60	12 445,73	3 445 801,60	0,00	3 433 355,87
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00	9 600,00	0,00	9 600,00
757368	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90
	Sous Total compte 75736	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90
	Sous Total compte 7573	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90	0,00	80 806,90
7574	Subventions de fonctionnement des person	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 899 122,14	0,00	1 899 122,14	0,00	1 899 122,14
	Sous Total compte 757	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 979 929,04	0,00	1 979 929,04	0,00	1 979 929,04
7584	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 052,50	0,00	7 052,50	0,00	7 052,50
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 498,38	0,00	253 498,38	0,00	253 498,38
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 498,38	0,00	253 498,38	0,00	253 498,38
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 550,88	0,00	260 550,88	0,00	260 550,88
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250 079,92	0,00	2 250 079,92	0,00	2 250 079,92
7621	Produits des autres immobilisations fina	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,38	0,00	354,38	0,00	354,38
	Sous Total compte 762	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,38	0,00	354,38	0,00	354,38
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,38	0,00	354,38	0,00	354,38

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	12 445,73	10 117 281,74	12 445,73	10 117 281,74	0,00	10 104 836,01
	Total général	873 888 476,21	873 888 476,21	116 430 862,17	109 401 990,10	25 160 529,73	32 189 401,80	1 015 479 868,11	1 015 479 868,11	895 638 592,47	895 638 592,47

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 510 747,12	20 018 538,27	5 560 848,94	18 931 359,91
RECETTES	44 510 747,12	21 846 568,66	0,00	22 664 178,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 734 500,00	4 903 994,33	0,00	6 830 505,67
RECETTES	11 734 500,00	10 104 836,01	0,00	1 629 663,99

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 510 747,12	20 018 538,27	5 560 848,94	18 931 359,91
RECETTES	44 510 747,12	21 846 568,66	0,00	22 664 178,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 734 500,00	4 903 994,33	0,00	6 830 505,67
RECETTES	11 734 500,00	10 104 836,01	0,00	1 629 663,99

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 510 747,12	20 018 538,27	5 560 848,94	18 931 359,91
RECETTES	44 510 747,12	21 846 568,66	0,00	22 664 178,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 734 500,00	4 903 994,33	0,00	6 830 505,67
RECETTES	11 734 500,00	10 104 836,01	0,00	1 629 663,99
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	56 245 247,12	24 922 532,60	5 560 848,94	25 761 865,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	56 245 247,12	31 951 404,67	0,00	24 293 842,45

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																			
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

IV

SLOW

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

IV S²LOW

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

Montant des provisions constituées au 31/12/N

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

IV



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM TRAVAUX SOUS MANDAT TELECOM				Date de la délibération : 01/01/2025	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	704 182,15	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	880 005,84	
4581 Opérations pour compte de tiers (2)	704 075,76	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	879 899,45	
4582 Opérations pour compte de tiers (2)	106,39	0,00	0,00	0,00	0,00	106,39	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	704 182,15	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	880 005,84	
RECETTES (b)	722 551,08	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	898 374,77	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	722 551,08	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	898 374,77	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	722 551,08	500 000,00	175 823,69	0,00	324 176,31	898 374,77	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC				Date de la délibération : 01/01/2025
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	1 144 024,76	1 094 400,63	709 762,25	115 159,04	269 479,34	1 853 787,01
4581 Opérations pour compte de tiers (2)	1 144 024,76	1 094 400,63	709 762,25	115 159,04	269 479,34	1 853 787,01
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	1 144 024,76	1 094 400,63	709 762,25	115 159,04	269 479,34	1 853 787,01
RECETTES (b)	1 129 469,97	500 000,00	613 891,66	0,00	-113 891,66	1 743 361,63
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	1 129 469,97	500 000,00	613 891,66	0,00	-113 891,66	1 743 361,63
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
041 <i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 129 469,97	500 000,00	613 891,66	0,00	-113 891,66	1 743 361,63

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

IV S²LOW

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,91	0,00	6,91	6,91	0,00	6,91
Adjoint administratif territorial	C	1,01	0,00	1,01	1,01	0,00	1,01
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,60	0,00	2,60	2,60	0,00	2,60
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,30	0,00	1,30	1,30	0,00	1,30
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,91	0,00	12,91	11,91	1,00	12,91

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
sans grade ou sans emploi	A	PM	1027	0,00	A Autres	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS - CFU - 2025

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

S²LO

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contractuel).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	17 730 272,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 910 550,15
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 819 722,70

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	7 452 774,27
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 819 722,70
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	18 272 496,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	5 560 848,94	5 560 848,94
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	9 520 700,00	3 065 288,80	0,00	3 065 288,80
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	9 520 700,00	3 065 288,80	-5 560 848,94	-2 495 560,14
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	17 730 272,85			17 730 272,85
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	7 452 774,27	7 452 774,27		7 452 774,27
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	25 183 047,12			25 183 047,12
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				22 687 486,98

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 520 700,00	III 3 065 288,80
Ressources propres externes de l'année (a)		1 000 000,00	936 050,43
10222	FCTVA	1 000 000,00	936 050,43
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 520 700,00	2 129 238,37
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	2 577 900,00	1 082 469,39
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00	18 920,53
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00	2 505,08
281318	Autres bâtiments publics	0,00	24 055,47
281321	Immeubles de rapport	0,00	7 206,65
281351	Bâtiments publics	7 000,00	37 869,65
281534	Réseaux d'électrification	10 000,00	9 998,93
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 000,00	15 546,86
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	111 110,94
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00	784 529,97
281828	Autres matériels de transport	8 000,00	10 502,11
281838	Autre matériel informatique	7 100,00	8 482,19

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE


Realisations

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	14 875,57
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00	1 165,03
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM –
INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A**

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Exercice 2025
Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE

S²LO

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_001-DE



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
M Ousmane FOFANA	du 01/01/2026	au 02/03/2026
Mme Arthuria VALET	du 01/12/2025	au 31/12/2025
Mme Sylvie ALABRO	du 01/01/2025	au 30/11/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

RIVIERE Romane (1051085862-0), Agent adm ppal FIP 2ème classe	A DDFIP DU GERS, le 03/03/2026
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.	
FOFANA Ousmane (1009099215-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe	A AUCH, le 03/03/2026
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 03/03/2026 par l'organe délibérant.	
DUPUY JEAN GUY (jdupuy27-xt), Le Président, Jean Guy DUPUY	A AUCH, le 05/03/2026

NOTE

SUR LA SITUATION FINANCIERE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

1 – La situation financière du Syndicat Territoire d'Energie Gers à la fin de l'exercice 2025 –

L'exécution du budget du Syndicat Territoire d'Energies du Gers durant l'exercice 2025 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 17 février 2026) s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	24 922 532,60 €
• Dépenses de fonctionnement	4 903 994,33 €
dont dépenses réelles	2 773 755,96 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	2 130 238,37 €
• Dépenses d'investissement	20 018 538,27 €
dont travaux d'électrification rurale	12 305 954,72 €
dont travaux d'éclairage public	3 827 484,95 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
dont travaux téléphoniques	175 823,69 €
dont opérations d'ordre	447 761,99 €
dont opérations de régularisation	854 522,36 €
dont titres de participation	1 194 000,00 €

dont immobilisation corporelle – achat des locaux (6 Place de l’Ancien Foirail 32000 AUCH 4ième étage) :	211 068,48 €
dont autres immobilisations corporelles et incorporelles	36 325,83 €
• Recettes totales réalisées	24 498 630,40 €
▪ Recettes de fonctionnement	10 104 836,01 €
▪ Recettes d'investissement	14 393 794,39 €
• Affectation du résultat 2024 (en recettes de l’exercice 2025)	7 452 774,27 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2025 (à reporter en dépenses de l’exercice 2026)	5 560 848,94 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Territoire d'Energie Gers depuis 2017 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président a proposé pour 2026 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2025 lors de la réunion du Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers du 17 février 2026 où s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

2 – Le projet de budget pour 2026 –

Le budget de l'exercice 2026 s'équilibre à hauteur de 43 179 244,92 euros en section d'investissement et à hauteur de 10 497 000 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévu dans les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget pour 2026.

Le fonctionnement : 10 497 000 euros en dépenses ;

- Les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, hors opérations de régularisation et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1 821 600 euros (490 500 euros en charges à caractère général, 1 073 000 euros en charges de personnel, 258 100 euros en charges de gestion courante)
- 800 000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 7 875 400 euros, représente des virements à la section d'investissement ou des opérations de régularisation.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par l'accise sur l'électricité, soit 3 900 000 euros, par la redevance de concession, soit 2 000 000 euros, et par des participations des communes, autres collectivités territoriales, FCTVA, et autres, soit 3 900 000 euros.

3 – Etat du personnel du Syndicat Territoire d'Energie Gers, comme défini par la délibération du 27 février 2024 –

TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG				
CADRES D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Nombre	Emplois pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat général	1	NON
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI
FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI

En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2017 A 2025

	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023	Exécution en 2024	Exécution en 2025
Total investissement	17 715 356,11 €	22 045 507,82 €	17 579 056,85 €	17 525 179,77 €	14 357 194,32 €	14 860 826,36 €	21 039 533,38 €	18 566 740,58 €	20 018 538,27 €
Electrification Rurale	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €	9 735 805,76 €	12 305 954,72 €
Eclairage Public	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €	6 557 697,57 €	3 827 484,95 €
Autres dépenses d'investissement	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €	2 273 237,25 €	3 885 098,60 €
Total fonctionnement	2 145 379,47 €	2 303 472,62 €	2 721 246,78 €	2 817 426,84 €	5 532 207,30 €	3 534 849,44 €	3 821 766,09 €	3 824 202,84 €	4 903 994,33 €
Total des dépenses de l'exercice	19 860 735,58 €	24 348 980,44 €	20 300 303,63 €	20 342 606,61 €	19 889 401,62 €	18 395 675,80 €	24 861 299,47 €	22 390 943,42 €	24 922 532,60 €

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2025 se décomposent comme suit :

Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
Travaux téléphoniques	175 823,69 €
Opération d'ordre	447 761,99 €
Opérations de régularisation	854 522,36 €
Titres de participation	1 194 000,00 €
Achat du 4 ^{ième} étage : 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch	211 068,48 €
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	36 325,83 €



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe du 7 Août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire,

Considérant qu'en tant qu'ordonnateur des finances du Syndicat Territoire d'Energie Gers, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et qu'il sort de la salle,

Considérant que Monsieur Jean Duclavé, 1er Vice-Président, préside la séance du vote du compte financier unique 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers adopte à l'unanimité le compte financier unique 2025, comme annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET SDEG (M57)
Commune

Numéro SIRET : 25320007500013
Poste comptable : SERVICE GESTION COMPTABLE D AUCH

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	58
B3.2 - Etalement des provisions	59
B4 - Etat des charges transférées	61
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	62
B6 - Prêts	63
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	64
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	65
B7.3 - Etat des emprunts garantis	66
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	67
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	68
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	69
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	70
B7.8 - Autres engagements donnés	71
B7.9 - Autres engagements reçus	72
B8 - Subventions versées	76
B9 - Etat du personnel	77
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	78
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	79
B11.2 - Liste des établissements publics créés	80
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	81
C - Annexes budgétaires	82
C1.1 - Equilibre budgétaire	84
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	85
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	86
D - Autres éléments d'information	88
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	89
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	91
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	93
D3 - Décisions en matière de taux	94
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	95
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

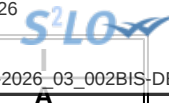
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

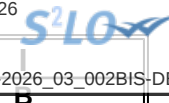
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

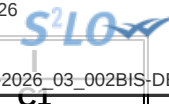
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	24 922 532,60	31 951 404,67	17 730 272,85	A1 24 759 144,92
Investissement	20 018 538,27	21 846 568,66	(3) 17 730 272,85	A2 19 558 303,24
Fonctionnement	4 903 994,33	10 104 836,01	(4) 0,00	A3 5 200 841,68

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 5 560 848,94	III + IV 0,00	B1	-5 560 848,94
Investissement	I 5 560 848,94	III 0,00	B2	-5 560 848,94
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	19 198 295,98
Investissement	A2 + B2	13 997 454,30
Fonctionnement	A3 + B3	5 200 841,68

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 560 848,94
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 445 689,90
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	115 159,04
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	115 159,04
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

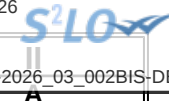
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	37 618 395,98	23 620 941,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 560 848,94	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 19 558 303,24
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		43 179 244,92	43 179 244,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 497 000,00	10 497 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 497 000,00	10 497 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		53 676 244,92	53 676 244,92

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

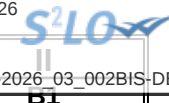
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



B1

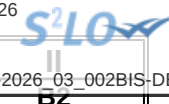
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 650 000,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	302 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	32 278 196,97	5 445 689,90	31 278 555,02	31 278 555,02	36 724 244,92
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	33 363 555,02	33 363 555,02	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 000 000,00	115 159,04	2 384 840,96	2 384 840,96	2 500 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		37 100 196,97	5 560 848,94	37 048 395,98	37 048 395,98	42 609 244,92

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00

TOTAL	37 600 196,97	5 560 848,94	37 618 395,98	37 618 395,98	43 179 244,92
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	7 040 000,00	7 040 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	7 065 000,00	7 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	7 452 774,27	0,00	5 200 841,68	5 200 841,68	5 200 841,68
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 452 774,27	0,00	6 250 841,68	6 250 841,68	6 250 841,68
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		18 259 774,27	0,00	15 815 841,68	15 815 841,68	15 815 841,68

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 520 700,00		4 455 100,00	4 455 100,00	4 455 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 000 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 520 700,00		7 805 100,00	7 805 100,00	7 805 100,00

TOTAL	26 780 474,27	0,00	23 620 941,68	23 620 941,68	23 620 941,68
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	19 558 303,24
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 235 100,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou d'un service public non personnalisé.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 478 500,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00	1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 057 000,00	0,00	1 073 000,00	1 073 000,00	1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	258 000,00	0,00	258 100,00	258 100,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 793 500,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	420 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		300,00	300,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 213 800,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00	2 691 900,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 520 700,00		4 455 100,00	4 455 100,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 000 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 520 700,00		7 805 100,00	7 805 100,00	7 805 100,00

TOTAL	11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	10 497 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	3 686 000,00	3 686 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	2 186 000,00	2 186 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	9 905 000,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	9 927 000,00	9 927 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00

TOTAL	11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	10 497 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 235 100,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

DI

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	70 000,00	70 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	450 000,00	0,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	36 724 244,92	500 000,00	37 224 244,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		42 609 244,92	570 000,00	43 179 244,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 290 500,00		1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 073 000,00		1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	258 100,00	0,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	3 350 000,00	3 350 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 455 100,00	4 455 100,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 691 900,00	7 805 100,00	10 497 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 497 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 040 000,00	0,00	7 040 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 350 000,00	3 350 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 455 100,00	4 455 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		10 615 000,00	7 805 100,00	18 420 100,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	19 558 303,24
---	---------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	5 200 841,68
--------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 179 244,92
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	133 000,00		133 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	3 900 000,00		3 900 000,00
74	Dotations et participations (8)	3 686 000,00		3 686 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 186 000,00	0,00	2 186 000,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (8)	20 000,00	70 000,00	90 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 927 000,00	570 000,00	10 497 000,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		10 497 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

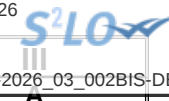
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		37 600 196,97	5 560 848,94	0,00	37 618 395,98	37 618 395,98	0,00	37 618 395,98	43 179 244,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 650 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
21	Immobilisations corporelles	302 000,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 278 196,97	5 445 689,90	0,00	31 278 555,02	31 278 555,02	0,00	31 278 555,02	36 724 244,92
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	0,00	33 363 555,02	33 363 555,02	0,00	33 363 555,02	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	865 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 000 000,00	115 159,04	0,00	2 384 840,96	2 384 840,96	0,00	2 384 840,96	2 500 000,00
Total des dépenses réelles		37 100 196,97	5 560 848,94	0,00	37 048 395,98	37 048 395,98	0,00	37 048 395,98	42 609 244,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	500 000,00			570 000,00	570 000,00		570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00			570 000,00	570 000,00		570 000,00	570 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

43 179 244,92



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		19 327 700,00	0,00	18 420 100,00	18 420 100,00	18 420 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	7 040 000,00	7 040 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	7 065 000,00	7 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles		10 807 000,00	0,00	10 615 000,00	10 615 000,00	10 615 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00		4 455 100,00	4 455 100,00	4 455 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 000 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 520 700,00		7 805 100,00	7 805 100,00	7 805 100,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

19 558 303,24

Affectation au compte 1068 (8)

5 200 841,68

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

TOTAL (RAR N-1 + Vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					43 179 244,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

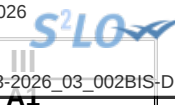
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		37 600 196,97	5 560 848,94	0,00	37 618 395,98	37 618 395,98	0,00	37 618 395,98	43 179 244,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 650 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 600 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	50 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	302 000,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
21318	Autres bâtiments publics	170 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21352	Bâtiments privés	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2181	Install. générales, agencements	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 278 196,97	5 445 689,90	0,00	31 278 555,02	31 278 555,02	0,00	31 278 555,02	36 724 244,92
2313	Constructions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	22 587 737,88	4 943 767,53		23 780 477,39	23 780 477,39	0,00	23 780 477,39	28 724 244,92
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	9 680 459,09	501 922,37		7 498 077,63	7 498 077,63	0,00	7 498 077,63	8 000 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		34 235 196,97	5 445 689,90	0,00	33 363 555,02	33 363 555,02	0,00	33 363 555,02	38 809 244,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	865 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	855 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
261	Titres de participation	1 000 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 865 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	115 159,04	0,00	2 384 840,96	2 384 840,96	0,00	2 384 840,96	2 500 000,00
45811	OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
45813	OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC	500 000,00	115 159,04		1 884 840,96	1 884 840,96	0,00	1 884 840,96	2 000 000,00
Total des dépenses réelles		37 100 196,97	5 560 848,94	0,00	37 048 395,98	37 048 395,98	0,00	37 048 395,98	42 609 244,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	500 000,00			570 000,00	570 000,00		570 000,00	570 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
	Charges transférées (7)	500 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

5210

TOTAL

(RAR N-1 + Vote)

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP		
			I			II			III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00			570 000,00	570 000,00		570 000,00	570 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

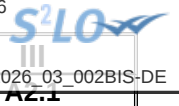
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

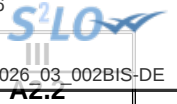
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

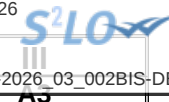
**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

AZS

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		19 327 700,00	0,00	18 420 100,00	18 420 100,00	18 420 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 802 000,00	0,00	7 040 000,00	7 040 000,00	7 040 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 475 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 327 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	5 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		8 807 000,00	0,00	7 065 000,00	7 065 000,00	7 065 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
10222	FCTVA	1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles		10 807 000,00	0,00	10 615 000,00	10 615 000,00	10 615 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 520 700,00		4 455 100,00	4 455 100,00	4 455 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2 577 900,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	189 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
281318	Autres bâtiments publics	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281351	Bâtiments publics	7 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
281534	Réseaux d'électrification	10 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 188 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
281828	Autres matériels de transport	8 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281838	Autre matériel informatique	7 100,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 520 700,00		7 805 100,00	7 805 100,00	7 805 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 478 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 057 000,00	0,00		1 073 000,00	1 073 000,00		1 073 000,00	1 073 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	258 000,00	0,00	0,00	258 100,00	258 100,00	0,00	258 100,00	258 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 793 500,00	0,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	420 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		420 300,00	0,00	0,00	70 300,00	70 300,00		70 300,00	70 300,00
Total des dépenses réelles		3 213 800,00	0,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00
023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00			4 455 100,00	4 455 100,00		4 455 100,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 000 000,00			3 350 000,00	3 350 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 520 700,00			7 805 100,00	7 805 100,00		7 805 100,00	7 805 100,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

10 497 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	10 497 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	3 686 000,00	3 686 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	2 186 000,00	2 186 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	9 905 000,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits spécifiques (2)	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 500,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
Total des recettes réelles		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	9 927 000,00	9 927 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

10 497 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

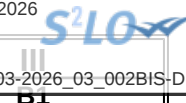
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 478 500,00	0,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00	0,00	1 290 500,00	1 290 500,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	254 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	800 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6168	Autres primes d'assurance	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	65 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	60 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	33 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	21 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 057 000,00	0,00		1 073 000,00	1 073 000,00		1 073 000,00	1 073 000,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	650 000,00	0,00		670 000,00	670 000,00		670 000,00	670 000,00
64131	Rémunérations	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6488	Autres	35 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	258 000,00	0,00	0,00	258 100,00	258 100,00	0,00	258 100,00	258 100,00
65311	Indemnités de fonction	106 000,00	0,00		106 000,00	106 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65568	Autres contributions	55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	16 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	28 000,00	0,00		25 100,00	25 100,00	0,00	25 100,00	25 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 793 500,00	0,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00	0,00	2 621 600,00	2 621 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	420 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	420 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		420 300,00	0,00	0,00	70 300,00	70 300,00		70 300,00	70 300,00
Total des dépenses réelles		3 213 800,00	0,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00	0,00	2 691 900,00	2 691 900,00
023	Virement à la section d'investissement	4 520 700,00			4 455 100,00	4 455 100,00		4 455 100,00	4 455 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00			3 350 000,00	3 350 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 000 000,00			3 350 000,00	3 350 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 520 700,00			7 805 100,00	7 805 100,00		7 805 100,00	7 805 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 734 500,00	0,00	10 497 000,00	10 497 000,00	10 497 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	183 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	70 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
704	Travaux	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
73141	Accise sur l'électricité	4 100 000,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 720 000,00	0,00	3 686 000,00	3 686 000,00	3 686 000,00
744	FCTVA	110 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
74758	Participation autres groupements	100 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74888	Autres	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 220 000,00	0,00	2 186 000,00	2 186 000,00	2 186 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	80 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	1 920 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	210 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 223 000,00	0,00	9 905 000,00	9 905 000,00	9 905 000,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
761	Produits de participations	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voté II	Total III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 234 500,00	0,00	9 927 000,00	9 927 000,00	9 927 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
722	Immobilisations corporelles	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		500 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

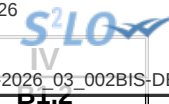

IV
B1.1

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

S²LO

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

S²LO

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B1.6

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

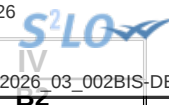
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B1.7

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

S2LO

IV

DS.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

					Envoyé en préfecture le 06/03/2026 Reçu en préfecture le 06/03/2026 Publié le 06/03/2026 ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant de la provision de l'exercice D	SOLDE E = C - D
	- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B3.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

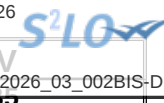
IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS TELECOM		Date de la délibération : 01/01/2026	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	879 899,45	0,00	500 000,00	500 000,00	
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	879 899,45	0,00	500 000,00	500 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	879 899,45	0,00	500 000,00	500 000,00	
RECETTES (b)	898 374,77	0,00	500 000,00	500 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	898 374,77	0,00	500 000,00	500 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	898 374,77	0,00	500 000,00	500 000,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC		Date de la délibération : 01/01/2026	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 853 787,01	115 159,04	1 884 840,96	2 000 000,00	
4581 Opérations pour compte de tiers (5)	1 853 787,01	115 159,04	1 884 840,96	2 000 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	1 853 787,01	115 159,04	1 884 840,96	2 000 000,00	
RECETTES (b)	1 743 361,63	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 743 361,63	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDATS ECLAIRAGE PUBLIC		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
Recettes nettes (b - d)	1 743 361,63	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

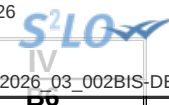
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

S²LO

IV

BT.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B7.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

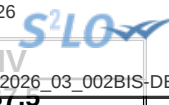
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

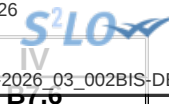
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B.T.T

IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B7.9

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SDEG (M57) - SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	0,00	13,00	11,60	1,00	12,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
BII.1

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
B11.2

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	19 558 303,24	19 558 303,24
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-5 560 848,94	-5 560 848,94
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 997 454,30	13 997 454,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	5 200 841,68	5 200 841,68
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 997 454,30	13 997 454,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	19 198 295,98	19 198 295,98

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	70 000,00	70 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	8 855 100,00	8 855 100,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 785 100,00	8 785 100,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		70 000,00	I 70 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		70 000,00	70 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	70 000,00	70 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 855 100,00	III 8 855 100,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 050 000,00	1 050 000,00
10222	FCTVA	1 050 000,00	1 050 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 805 100,00	7 805 100,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 500 000,00	1 500 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	200 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	5 000,00
281318	Autres bâtiments publics	40 000,00	40 000,00
281321	Immeubles de rapport	20 000,00	20 000,00
281351	Bâtiments publics	50 000,00	50 000,00
281534	Réseaux d'électrification	30 000,00	30 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	30 000,00	30 000,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	200 000,00	200 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 200 000,00	1 200 000,00
281828	Autres matériels de transport	20 000,00	20 000,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	20 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00	5 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 455 100,00	4 455 100,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE


IV
D1

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00
TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00



Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

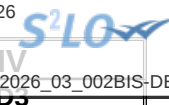
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_002BIS-DE



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/02/2026

Présenté par le Président (1),

A AUCH, le 03/03/2026

Délibéré par l'assemblée du Comité Syndical(2), réunie en session ordinaire

A AUCH, le 03/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante du Comité Syndical (2),(3).

001. DUPUY JEAN-GUY , Président

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/03/2026, et de la publication le 06/03/2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 2

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe du 7 Août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

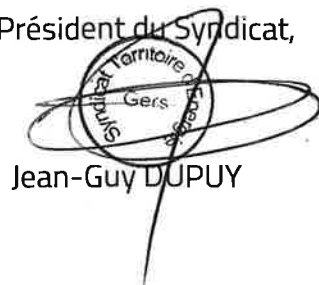
VU la délibération du Comité du STEG du 7 novembre 2023 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57,

VU la délibération du Comité du STEG du 17 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Comité du STEG adopte à l'unanimité le budget primitif 2026, comme annexé à la présente délibération.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

NOTE

SUR LA SITUATION FINANCIERE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

1 – La situation financière du Syndicat Territoire d'Energie Gers à la fin de l'exercice 2025 –

L'exécution du budget du Syndicat Territoire d'Energies du Gers durant l'exercice 2025 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 17 février 2026) s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées	24 922 532,60 €
• Dépenses de fonctionnement	4 903 994,33 €
dont dépenses réelles	2 773 755,96 €
dont opérations d'ordre (amortissements)	2 130 238,37 €
• Dépenses d'investissement	20 018 538,27 €
dont travaux d'électrification rurale	12 305 954,72 €
dont travaux d'éclairage public	3 827 484,95 €
dont subventions d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
dont travaux téléphoniques	175 823,69 €
dont opérations d'ordre	447 761,99 €
dont opérations de régularisation	854 522,36 €
dont titres de participation	1 194 000,00 €

dont immobilisation corporelle – achat des locaux
(6 Place de l'Ancien Foirail 32000 AUCH 4ième étage) : 211 068,48 €

dont autres immobilisations corporelles et incorporelles 36 325,83 €

• **Recettes totales réalisées** **24 498 630,40 €**

▪ Recettes de fonctionnement 10 104 836,01 €

▪ Recettes d'investissement 14 393 794,39 €

• **Affectation du résultat 2024** **7 452 774,27 €**
(en recettes de l'exercice 2025)

• **Restes à réaliser de l'exercice 2025** **5 560 848,94 €**
(à reporter en dépenses de l'exercice 2026)

L'évolution des dépenses du Syndicat Territoire d'Energie Gers depuis 2017 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président a proposé pour 2026 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2025 lors de la réunion du Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers du 17 février 2026 où s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

2 – Le projet de budget pour 2026 –

Le budget de l'exercice 2026 s'équilibre à hauteur de 43 179 244,92 euros en section d'investissement et à hauteur de 10 497 000 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévu dans les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget pour 2026.

Le fonctionnement : 10 497 000 euros en dépenses ;

- Les dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, hors opérations de régularisation et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1 821 600 euros (490 500 euros en charges à caractère général, 1 073 000 euros en charges de personnel, 258 100 euros en charges de gestion courante)
- 800 000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 7 875 400 euros, représente des virements à la section d'investissement ou des opérations de régularisation.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par l'accise sur l'électricité, soit 3 900 000 euros, par la redevance de concession, soit 2 000 000 euros, et par des participations des communes, autres collectivités territoriales, FCTVA, et autres, soit 3 900 000 euros.

3 – Etat du personnel du Syndicat Territoire d'Energie Gers, comme défini par la délibération du 27 février 2024 –

TABLEAU DES EMPLOIS DU STEG				
CADRES D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Nombre	Emplois pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Directeur administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35h	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat général	1	NON
REDACTEUR TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Accueil - Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35h	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35h	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35h	Secrétariat général	1	OUI
FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEUR TERRITORIAL	35h	Directeur des services du STEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseaux	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35h	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI

En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35h	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35h	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

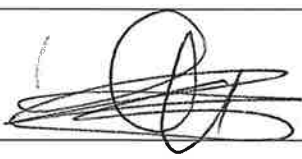
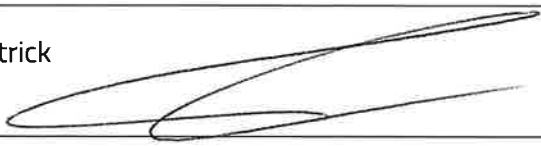
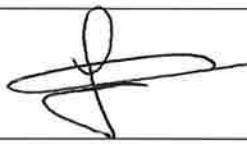
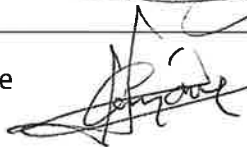
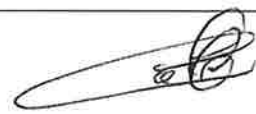
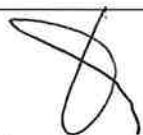
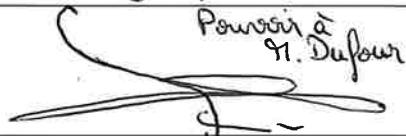
EVOLUTION DES DEPENSES DU STEG DE 2017 A 2025

	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022	Exécution en 2023	Exécution en 2024	Exécution en 2025
Total investissement	17 715 356,11 €	22 045 507,82 €	17 579 056,85 €	17 525 179,77 €	14 357 194,32 €	14 860 826,36 €	21 039 533,38 €	18 566 740,58 €	20 018 538,27 €
Electrification Rurale	11 093 721,73 €	10 823 281,92 €	11 078 240,42 €	11 580 283,32 €	10 772 072,92 €	11 074 791,14 €	12 464 386,23 €	9 735 805,76 €	12 305 954,72 €
Eclairage Public	3 143 053,83 €	7 453 857,66 €	3 653 529,93 €	3 038 460,15 €	2 677 176,05 €	2 800 600,38 €	5 956 199,65 €	6 557 697,57 €	3 827 484,95 €
Autres dépenses d'investissement	3 478 580,55 €	3 768 368,24 €	2 847 286,50 €	2 906 436,30 €	907 945,35 €	985 434,84 €	2 618 947,50 €	2 273 237,25 €	3 885 098,60 € (1)
Total fonctionnement	2 145 379,47 €	2 303 472,62 €	2 721 246,78 €	2 817 426,84 €	5 532 207,30 €	3 534 849,44 €	3 821 766,09 €	3 824 202,84 €	4 903 994,33 €
Total des dépenses de l'exercice	19 860 735,58 €	24 348 980,44 €	20 300 303,63 €	20 342 606,61 €	19 889 401,62 €	18 395 675,80 €	24 861 299,47 €	22 390 943,42 €	24 922 532,60 €

(1) "Les autres dépenses d'investissement" en 2025 se décomposent comme suit :

Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	965 596,25 €
Travaux téléphoniques	175 823,69 €
Opération d'ordre	447 761,99 €
Opérations de régularisation	854 522,36 €
Titres de participation	1 194 000,00 €
Achat du 4 ^{ième} étage : 6 Place de l'Ancien Foirail à Auch	211 068,48 €
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	36 325,83 €



ARIES Eric		DURREY Joël	
BACQUÉ Alain		ESQUIRO Paul	
BARON Philippe		FORMENT Guy	
BELMONTE Julien		GIACOSA Patrick	
BLANCHARD Isabelle		LALANNE Philippe	
BLAYA Bruno	 Pouvoir à M. Gourgues	LE MAIRE Jean-Claude	
BLONDEAU Bruno		LOIZON Christophe	
CABOS Christian		MARAGNON Roland	
CARDONA Christian		MENDES Antoine	
CHAVAROT Henri		NARRAN Béatrice	
DERENS Anne-Sophie		NOVARINI Michel	
DIEDERICH Henri		PASQUALINI Jean-Claude	
DORBES Marceau		PEYRUSSE Anne-Aymone	
DUCÉRE Jean		PIETERS Christiane	
DUPOUTS Roland		SEYNAEVE Francis	 Pouvoir à M. Dufour

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 46
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25 février 2026

Présenté par le Président

A Auch, le 3 mars 2026

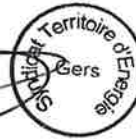
Le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers

Délibéré par l'Assemblée délibérante

A Auch, le 3 mars 2026

Les membres du Comité,

Jean-Guy DUPUY



BURGAN Michel		LARRIEU Muriel	
COTONAT Cyril		LÉZIAN Max	
DUCLAVÉ Jean		ZAGO Michel	
DUFOUR Philippe		SAGANSAN Jean-Jacques	
FALCO Jean		SORIANO Michel	
GOURGUES Gérard		SOUMEILLAN Henri	
LACOMME Pierre		TERRAIL Philippe	
		THIEUX-LOUIT Véronique	

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le **06 MARS 2026**, et de la publication le **06 MARS 2026**.

A AUCH, le **06 MARS 2026**

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**Collectivité : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS**

Date		Nombre de Membres		Suffrages		
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre
03/03/2026	25/02/2026	46	31	33	33	0

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS, légalement convoqué, s'est réuni le 3 mars 2026, sous la présidence de M. DUPUY Jean-Guy, et vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 17 730 272.85 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 828 030.39 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 200 841.68 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 5 560 848.94 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE COMITE SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 200 841.68 €

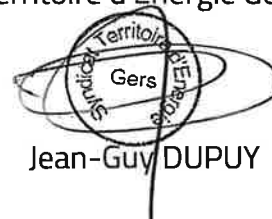
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Extrait certifié conforme,

Fait le 03/03/2026,

Le Président du Syndicat
Territoire d'Energie Gers,


Jean-Guy DUPUY

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REPARTITION DE FRAIS COMMUNS DES SYNDICATS D'ENERGIES

POUR LA PREPARATION ET L'EXECUTION DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Marché ACN2021ACHATMETE (2022-2025) & ACN2023ACHATMETE (2025)

ENTRE :

Le Syndicat d'Energies du département du Tarn (SDET), sis 2 rue Gustave EIFFEL 81000 ALBI, représenté par son Président en exercice Monsieur Alain ASTIE, dûment autorisé à la signature de la présente convention par délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2025.

D'UNE PART,

ET :

Le Syndicat territoire d'Energie Gers représenté par son Président, dûment autorisé à la signature de la présente par délibération du Comité syndical en date du 17 février 2026.

D'AUTRE PART,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

PREAMBULE :

Le SDET en tant que coordonnateur du groupement d'achat d'électricité et de gaz a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres pilotes. A ce titre, la convention constitutive du groupement prévoit qu'il peut être indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement, d'un montant arrêté par convention.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières de répartitions des frais afférents au groupement d'achat pour la préparation et l'exécution des marchés :

- Accord cadre n°achatmete2021 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour la période de 2022 à 2025,
- Accord cadre n°achatmete2023 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour l'année 2025, pour des membres n'ayant pas pris part à l'Accord cadre n°achatmete2021

ARTICLE 2 : ABROGATION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS ANNUELS DE 2022

La présente convention se substitue intégralement à la convention de répartition des frais établie pour l'année 2022. Elle abroge et remplace toutes les dispositions antérieures relatives à la répartition annualisée des frais pour l'exercice 2022 qui seraient contraires ou redondantes avec celles prévues par la présente convention.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DES FRAIS COMMUNS

- « AMO AC202X » concernant une prestation d'accompagnement par un cabinet de conseil spécialisé comportant notamment les missions suivantes ;
 - o La collecte des données et état des lieux du périmètre,
 - o La stratégie d'achat et de la rédaction des pièces de la consultation,
 - o La mise en place du marché, analyse des candidatures et des offres,
 - o Le bilan et résultat de la consultation,

- Le suivi de l'exécution des marchés
- Les frais « AMO AC202X » sont ventilés de la façon suivante :
 - AMOAC2021 : 2/28^e pour une adhésion au titre de l'électricité 1/28^e au titre d'une adhésion pour la fourniture de gaz
 - AMOAC2023 : 2/21^e pour une adhésion au titre de la fourniture d'électricité, 1/21^e au titre d'une adhésion pour la fourniture de gaz
- « Webinaire 2022 » concerne une prestation logicielle pour la réalisation d'un webinaire de présentation pour les adhérents au groupement au titre de la fourniture d'électricité
- « Frais juridique MS2 AC2021 » concerne la rédaction d'une note juridique sur la passation du second marché subséquent de l'AC2021achatmete
- « Pénalités MS1AC2021 lot 1 » concerne une pénalité appliquée à un attributaire du lot 1 de l'accord cadre qui n'a pas remis d'offre dans la consultation pour le premier marché subséquent du lot 1
- « Pénalités MS1AC2021 lot 4 » concerne une pénalité appliquée à un attributaire du lot 4 de l'accord cadre qui n'a pas remis d'offre dans la consultation pour le premier marché subséquent du lot 4
- « Deepki » concerne les prestations d'hébergement et de maintenance de logiciel Deepki pour la période du 1^{er} Octobre 2022 au 31 décembre 2025.
- « Frais de coordination » concernent notamment,
 - Les frais liés à la publication des marchés
 - La mise à disposition du personnel au titre de la coordination

ARTICLE 4 : MODALITES DE REPARTITION ET DE REGLEMENT

Le SDET présente de manière contradictoire un état détaillé des dépenses effectivement engagées (cf annexe 1 ci-après) en conformité avec l'article 2 ci-dessus.

Le cas échéant, la participation de chaque syndicat sera recalculée par le SDET au vu du nombre de syndicats signataires de la présente convention. Chaque syndicat s'acquittera de cette somme par mandat administratif porté sur le compte du SDET, dès réception de l'état mentionné ci-dessus.

Fait à ALBI, le 8/12/2025 Pour le SDET Le Président, Alain ASTIE  	Fait à Auch le 20 FEV. 2026 Pour le Syndicat, Le Président  Jean DUPUY
--	---

**ANNEXE 1 REPARTITION DES FRAIS RELATIFS A LA PREPARATION ET A L'EXECUTION DES MARCHE
AC2021ACHAMETE ET AC2023ACHATMETE**

Objet	Montants (€/TTC)
AC2021	46 200,00
AC2023	43 865,00
Frais juridique MS2 AC2021	2 880,00
Deepki	77 744,81
Pénalités MS1AC2021 lot 1	-10 000,00
Pénalités MS1AC2021 lot 4	-10 000,00
Webinaire	934,99

SDE	AMO AC2021	AMO AC2023	Webinaire	Frais juridique MS2 AC2021	Deepki	Pénalités MS1AC2021 lot 1	Pénalités MS1AC2021 lot 4	Frais de coordination	Montant total TTC
SDE09	1 650,00	6 266,43		102,86			- 1 000,00	4 000,00	11 019,29
SIEDA	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDEC15	4 950,00		103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	16 969,45
FDEE19	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDEG32	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	21 147,07
SDE43	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDE65	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57		- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	11 428,97
FDEL-TE46	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	21 147,07
SDEE48	3 300,00		- 831,10	205,71	9 718,10	- 1 111,11		4 000,00	15 281,60
SDET	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00		19 235,88
SDE82	1 650,00			102,86			- 1 000,00	4 000,00	4 752,86

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 4

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM ENR 32 DANS LA SPV (Société de projet) DU PROJET AU SOL DE MIRANDE (Foncier appartenant à l'EPCI) avec la société DEV'ENR –

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers informe le Comité des éléments suivants :

Ayant identifié un site présentant une opportunité pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur son territoire, la Communauté de communes Cœur d'Astarac a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de désigner un partenaire pour développer le Projet depuis les études jusqu'à la construction puis l'exploitation de la centrale.

Dev'ENR et ENR 32 ont répondu conjointement à cet AMI et remis leur offre le 12 juillet 2024. Cette offre a été lauréate.

Le site dit « Soulan de la Bourdette » est situé au sud-ouest de Mirande. Il est constitué d'une prairie de fauche et d'une zone non cultivée depuis 2016.

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Mirande est un PLU dont la procédure a été approuvée le 12 décembre 2024. Un PLUI est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Les parcelles du site sont classées en AUenr et en zone d'accélération au sens de la loi Accélération pour la Production d'Energie Renouvelable.

Le projet est développé en tant que projet photovoltaïque au sol agri compatible. Une étude préalable agricole sera réalisée.

Aucun enjeu modéré ou fort n'est caractérisé au sein de la zone d'implantation concernant le volet naturel de l'étude d'impact.

La Société de Projet (SPV de type SAS) sera dotée d'un capital réparti comme suit :

- 51% du capital pour Dev'ENR,
- 49% du capital pour la SEM ENR 32 (qui pourra réduire ses parts jusqu'à 30% pour laisser jusqu'à 19% aux collectivités)

La surface prise à bail est de 6,9 ha, et la puissance hypothétique est à ce jour de 5,8 MW.

La SPV préexistante est nommée Dev'ENR 22. La présidence sera assurée par Dev'ENR, le siège sera à Béziers.

Un Comité Stratégique sera mis en place, il sera composé de deux membres, un pour Dev'ENR et un pour ENR 32, ses décisions seront prises à l'unanimité.

Les frais externes de développement sont financés par les CCA (comptes courants d'associés), pari passu avec la répartition de l'actionnariat (51% / 49%).

Les frais internes de développement sont portés à 80% par Dev'ENR et 20% ENR 32.

Le montant hypothétique des frais de développement s'élève à 230 k€.

Le TRI (Taux de rentabilité interne) actionnaire cible est de 5,5% sur 20 ans.

Les Success Fees seront ou non distribués en fonction de l'atteinte de ce TRI cible, à répartir 51 % Dev'ENR / 49% ENR 32.

Le montant de l'investissement est estimé à ce jour à 5 M€ :

- Capital social 1000 €
- Part CCA : 17 %
- Taux CCA : 5%
- Part emprunt bancaire : 83%, sur 20 ans à un taux de 4%

Un financement participatif pourra également être proposé dans la limite de 10% du montant de l'investissement.

La promesse de bail emphytéotique entre Dev'ENR et la Communauté de Communes a été signée le 30/01/25 et la convention de partenariat entre Dev'ENR et la SEM ENR 32 le 10/04/25.

L'étude d'impact est en cours, un dossier va être déposé auprès du pôle ENR.

Les méthodes de concertation ont été arrêtées avec l'EPCI Cœur d'Astarac en Gascogne (permanences, courriers, Comité de projet).

Le Comité de projet est programmé en février avec l'ensemble des communes limitrophes au projet.

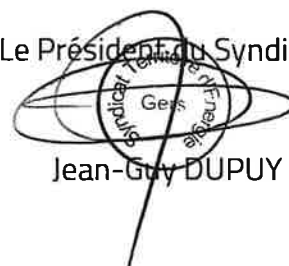
Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers demande au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV du projet au sol de Mirande dans les conditions énoncées. M Sagansan ne participe pas au vote.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil syndical :

- Prend acte des éléments énoncés
- Autorise la SEM ENR 32 à rentrer dans le capital de la SPV du projet au sol de Mirande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 5

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRE, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

CREATION D'UNE SPV (Société de projet) – pour le projet d'ombrières photovoltaïques de parking, d'abris photovoltaïques de gradins, de bâtiment et toitures photovoltaïques sur le site de l'autodrome de Nogaro appartenant au Département, avec la société FC2R et le Département du Gers (FC2R 51% / ENR 32 29% / CD 32 20%) –

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers informe le Comité des éléments suivants :

Le Département a présenté à la SEM ENR 32 un site dont il est propriétaire et dont le potentiel pour l'implantation et l'exploitation de centrales photovoltaïques paraît pertinent : l'autodrome de Nogaro.

Ce site fait l'objet d'une délégation de service public attribuée à la SEMPA (Société d'Economie Mixte du Circuit Paul Armagnac).

Il représente une surface totale de 34 ha, répartie sur deux communes : Nogaro et Caupenne-d'Armagnac.

Ce site est classé en zone d'accélération au sens de la loi Accélération pour la Production d'Energie Renouvelable.

Pour donner toute efficacité au Projet, la SEM ENR 32 s'est rapprochée de ses partenaires FC2R et ACTEAM ENR afin de bénéficier de leur expertise et expérience dans le domaine des ombrières, abris et bâtiments photovoltaïques.

FC2R ou toute autre société dédiée intervient uniquement en tant qu'actionnaire de la SPV future.

ACTEAM ENR assurera la construction et l'exploitation des équipements photovoltaïques.

Une convention de partenariat et d'exclusivité a été précédemment signée entre le département du Gers, FC2R, ACTEAM ENR et ENR 32.

Le capital de la future SPV (Société par actions simplifiée) sera réparti comme suit :

- 51% FC2R
- 29% SEM ENR 32
- 20% Département du Gers

La collectivité pourra intégrer la SPV une fois le projet dérisqué, sur les parts des autres actionnaires.

Le projet a été scindé en deux parties (Nord et Sud).

La puissance totale hypothétique du projet est à ce jour de 6,7 MW :

- Partie Nord pour une puissance totale de 3,6 MW
 - Ombrières sur parking enherbé
 - Abris sur la butte
- Partie Sud pour une puissance totale de 3,1 MW
 - Abris des gradins (Nord, Sud, Centre)
 - Hangar à construire

La Présidence sera assurée par FC2R.

Les frais externes de développement (évalués à ce jour à 16,88 €/KWc) sont financés par les comptes courants d'associés (CCA) apportés par FC2R et ENR 32 (51% / 49%).

Les frais internes de développement sont portés à 60% par FC2R et ENR 32 au prorata de leurs actions.

Le taux de rentabilité interne (TRI) actionnaire cible est de 8% sur 30 ans.

Le Comité Stratégique sera composé de quatre membres :

- Deux pour FC2R
- Un pour ENR 32
- Un pour le Département

Les décisions seront prises à l'unanimité.

Le montant de l'investissement total est estimé à ce jour à 7,5 M€ :

- Capital social 1 000€
- Part CCA : 12,5%
- Taux CCA : taux d'intérêt légal ou 5% si ce taux < 5%
- Part emprunt bancaire : 87,5% sur 23 ans à un taux de 4,15%

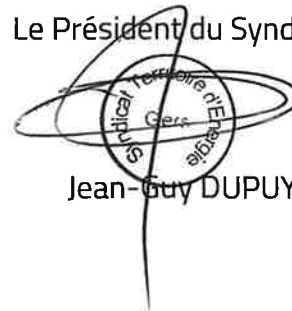
Monsieur le Président demande au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV du site de l'autodrome de Nogaro dans les conditions énoncées. M Sagansan ne participe pas au vote.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil syndical :

- Prend acte des éléments énoncés
- Autorise la SEM ENR 32 à rentrer dans le capital de la SPV du projet de l'autodrome de Nogaro.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 032-253200075-20260303-2026_03_005-DE



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 6

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

CREATION D'UNE SPV (Société de Projet) dédiée au bois énergie (vente de chaleur et vente de plaquettes) avec la société ESTERA et la SCA ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT (ESTERA 40% / ENR 32 40% / EPI 20%) –

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers informe le Comité des éléments suivants :

La SEM ENR 32 souhaite développer, sur le territoire du Gers, une offre de vente de chaleur bois pour des clients publics ou privés (bâtiments publics, établissements médico-sociaux, piscines, thermes, ...).

Cette offre doit pouvoir concurrencer financièrement les solutions utilisant l'énergie fossile et être proposée dès 100 kW de puissance.

Le client n'investit pas dans une chaufferie mais paie un abonnement et des kWh de chaleur.

La société ESTERA, émanation des collectivités forestières, a été créée en 2013 à Montréjeau (31).

Elle assure la fourniture de chaleur bois avec une offre clé en main, son objectif étant de simplifier le déploiement de nouveaux projets de chauffage au bois et de fiabiliser le fonctionnement des installations.

Ses solutions intégrées comprennent :

- Le dimensionnement, la conception, la fabrication, et l'installation des chaufferies
- La fabrication, la gestion et l'approvisionnement du combustible bois
- L'entretien et les dépannages

Le Fournisseur reste propriétaire des équipements « prêtés ».

ENR 32 et ESTERA souhaitent créer une société commune pour développer ces solutions intégrées sur le territoire du Gers, afin de contribuer à :

- L'autonomie énergétique du territoire grâce à l'utilisation pérenne des ressources locales
- La relocalisation des dépenses de chauffage, permettant de financer des emplois locaux durables dans la filière bois et dans toutes les entreprises concourant à la réalisation des projets
- La maîtrise des factures énergétiques des clients
- La préservation des forêts du territoire grâce à un approvisionnement maîtrisé et trac, suivant un cahier des charges précis et assurant une juste rémunération à ses opérateurs

ESTERA dispose du label PEFC et est engagé dans la démarche QBEO, elle utilise des sous-produits de la filière bois (dosses de scieries), de bois d'éclaircies de forêts, de coupes sanitaires.

Un premier projet de vente de chaleur est en cours de réalisation à Beaumarchès (domaine de Pagès), il constituera le premier projet de la société à créer.

Le complexe est composé de 18 bâtiments, l'établissement a décidé de remplacer le parc vieillissant de chaudières fioul pour mettre en place une chaleur bois via un réseau enterré et apporter ainsi un système de chauffage performant, décarboné et économique par rapport à la solution en place.

Dans un second temps, en plus des projets de vente de chaleur, la société à créer pourrait intégrer l'activité de fabrication et vente de plaquettes bois, notamment avec la plateforme bois de Saramon que le Département du Gers souhaite transférer à la SEM (analyses économiques et juridiques en cours).

Le bois de cette plateforme est issu de l'entretien routier du Département, cette ressource est valorisée sous forme de plaquettes après broyage, criblage et stockage sous hangar, elle approvisionne aujourd'hui 3 collèges gersois.

La durée du contrat est de 20 ans.

Le prix est décomposé de la façon suivante :

- R1 = bois + appoint fossile
- R21 = consommation électrique
- R22 = exploitation, maintenance
- R23 = GER
- R24 = remboursement prêt + comptes courants d'associés (CCA) et intérêts (subventions déduites)

Le Fournisseur s'engage à fournir un taux de couverture bois > 90% (énergie sortie chaudière bois / énergie totale toutes chaudières).

Le capital social de la SPV sera réparti comme suit :

- 40% ESTERA EXPLOITATION
- 40% SEM ENR 32
- 20% ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

La SPV sera une SAS à capital variable (entrée d'EPI post création).

Elle sera présidée par ESTERA, son siège sera à Auch (locaux ENR 32).

Le Comité de direction sera composé de six membres (deux par actionnaire).

Aucune décision ne peut être prise si 75% des membres n'y sont pas présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix représentant les 3/4 du capital social.

L'investissement total pour le premier projet de vente de chaleur s'élève à près de 800 k€ :

- Capital social 1 000€
- Subventions 653 k€ (ADEME 160k€, CEE 493k€)
- CCA 13k€
- Taux CCA 5%
- Emprunt bancaire 129k€ sur 15 ans à un taux de 4%

Le TRI actionnaire cible est de 4,5% sur 20 ans.

ESTERA sollicite ENR 32 pour l'avance des subventions le temps des travaux (CCA année 2026, taux 5%) pour un montant de 490 k€ mais également pour le paiement des factures de travaux en amont de la création de la SPV (ENR 32 refacturera à la SPV ces montants dès création) : 189 k€.

La mise en service de la chaufferie du domaine de Pagès est prévue pour 2026.

Le permis a été accordé le 04/12/25.

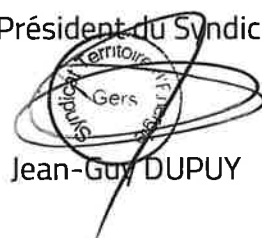
Monsieur le Président demande au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 de rentrer dans le capital de la SPV dédiée au bois énergie dans les conditions énoncées. M Sagansan ne participe pas au vote.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil syndical :

- Prend acte des éléments énoncés
- Autorise la SEM ENR 32 à rentrer dans le capital de la SPV dédiée au bois énergie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 032-253200075-20260303-2026_03_006-DE



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 7

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES
M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

ADHESION D'ENR 32 au GIE SEM ENR SO –

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Gers informe le Comité des éléments suivants :

La SEM ENR 32 a souhaité adhérer au groupement d'intérêt économique (GIE) SEM ENR SO afin de réduire et optimiser ses dépenses juridiques.

Elle fera appel, suivant ses besoins juridiques et leur complexité, allant de la gestion courante de la Société aux situations contraintes, au GIE ou à des cabinets d'avocats.

La GIE SEM ENR SO créé en 2026 à l'initiative de la SEM ENR 64 sera initialement présidé par cette SEM.

Il compte, pour sa première année d'existence, cinq SEM adhérentes : ELLO, EMA, GIRONDE ENERGIES, AVERGIES et ENR32.

Son objet porte sur la mise à la disposition de ses membres de services communs, en moyens et en personnel, nécessaires à leur activité, et, accessoirement, sur la passation de contrats de prestations de services avec des tiers (le GIE agissant en tant que prestataire de service).

Le groupement est géré par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités du GIE et veille à leur mise en œuvre.

Les premiers administrateurs, désignés pour une durée de 6 ans, sont les SEM fondatrices, représentées par leurs représentants permanents respectifs.

La présence effective de la totalité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour que ses délibérations soient valides.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Le salarié mutualisé est un(e) juriste mis à disposition par l'un de ses membres ou recruté par le GIE, exerçant au bénéfice des membres, des missions d'assistance, de conseil et de sécurisation juridique des activités conduites par les SEM adhérentes telles que :

- La relecture, l'analyse et la sécurisation de contrats, baux, conventions, marchés, domaines du droit public, du droit de l'énergie, du droit des sociétés
- La rédaction, la revue et la négociation de pactes d'associés, accords de confidentialité (NDA), term sheets, protocoles d'accord et tout document précontractuel requis pour la structuration ou la participation à des projets énergétiques
- La mise en place d'une veille juridique partagée, incluant l'identification anticipée des évolutions législatives et réglementaires pertinentes pour les SEM membres
- La conception, l'actualisation et la mise à disposition de modèles contractuels mutualisés, destinés à harmoniser les pratiques des adhérents et à réduire les risques juridiques
- Un appui ponctuel aux opérations de montage de projet et au suivi des sociétés de projet (SPV)
- Le budget prévisionnel 2026 du GIE s'élève à 38 k€ (juriste à temps partiel et frais divers administratifs).

SEM	Part fixe (€)	Part variable (€)	Total (€)	Heures / an (part variable)
SEM GE	3 000	7 000	10 000	167,50
SEM EMA	3 000	5 000	8 000	134,00
SEM ELO	3 000	4 500	7 500	125,62
SEM AVERGIES	3 000	4 500	7 500	125,62
SEM ENR 32	3 000	2 000	5 000	83,75
TOTAL GIE	15 000	23 000	38 000	636,50

Soit environ 60 €HT/h

Un appel de fonds sera fait en début d'exercice avec une régularisation en fin d'exercice (remboursements ou appel de cotisation complémentaire suivant si les membres ont consommé moins ou plus que le prévisionnel).

Les heures relevant de la part variable, prévues au budget prévisionnel et non consommées à l'issue de l'exercice, demeurent dues par les membres. Ces heures « non consommées » sont réparties au prorata des engagements prévisionnels. Autrement dit, le membre qui a consommé toute sa part variable n'est pas tenu au règlement des heures non consommées par les autres membres du GIE.

L'adhésion est soumise à TVA.

Le groupement ne poursuit aucun but lucratif.

Les membres du groupement peuvent demander à se retirer à tout moment, à condition d'en aviser le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins six mois avant la date souhaitée, le retrait ne pouvant prendre effet qu'à l'issue de l'exercice au cours duquel la demande en a été formulée.

Les membres démissionnaires ou exclus devront payer leurs contributions échues au financement du groupement et s'acquitter de tous leurs engagements envers ce dernier. Ils seront également tenus d'exécuter les contrats et opérations en cours, conclus antérieurement à leur démission ou à leur retrait, et en demeureront responsables tant vis-à-vis des tiers que vis-à-vis du groupement.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de prendre acte de ces éléments et d'autoriser la SEM ENR 32 à adhérer au groupement GIE SEM ENR SO dans les conditions énoncées. M Sagansan ne participe pas au vote.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil syndical :

- Prend acte des éléments énoncés
- Autorise la SEM ENR 32 à adhérer au groupement GIE SEM ENR SO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 032-253200075-20260303-2026_03_007-DE





BANQUE des
TERRITOIRES



**LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS –
LE TERRITOIRE D'ENERGIE GERS
N° de l'affaire : 111304 - N° du contrat : C.XXX**

Convention de subvention pour un financement de soutien à l'ingénierie 2026

ENTRE :

La **Caisse des dépôts et consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Monsieur Pierre COLOMBET en sa qualité de Directeur territorial, signataire du contrat dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur général en date du 24 février 2026.

Ci-après dénommée la « Caisse des Dépôts »,

ET :

Territoire d'Energie Gers, ayant son siège situé 6 place de l'ancien Foirail, 32 008 Auch cedex représenté par Monsieur Jean-Guy DUPUY en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommé le « Bénéficiaire »,

La « Caisse des Dépôts » et le « Bénéficiaire » étant désignés ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la direction de la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

Le bénéficiaire et la Caisse des dépôts et consignations ont signé, le 24 mai 2024 à Auch, un protocole de partenariat pour dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments scolaires notamment dans le cadre du programme EduRénov. A la suite, une convention financière a été signée pour accompagner la réalisation de 25 audits énergétiques dans autant d'établissements scolaires sur 2024 et 2025. La démarche s'est traduite par un franc succès avec un taux de réalisation de 100 %.

Le 23 février 2026, le bénéficiaire a déposé une demande de renouvellement pour l'année 2026 le partenariat avec la Caisse des dépôts ci-dessus, afin de réaliser 15 audits énergétiques dans autant d'établissements scolaires sur 2026.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter à nouveau son soutien financier à la réalisation des 15 audits énergétiques, objets de la présente convention.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention et ses annexes (ci-après la « **Convention** ») ont pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien financier sous forme de subvention apportée par la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire pour soutenir l'ingénierie déployée par Territoire d'Energie Gers dans les territoires du département au service de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Un listing prévisionnel des établissements scolaires concernés est présenté en annexe 1 de la convention.

Le soutien de la Caisse des Dépôts porte sur une durée de 1 ans et cible 15 accompagnements en ingénierie respectivement pour 15 bâtiments scolaires du Gers.

Article 2 – Modalités de mobilisation des accompagnements en ingénierie de Territoire Energie Gers

Le Bénéficiaire est le maître d'ouvrage. Il conduit directement cet accompagnement en ingénierie.

Le bénéficiaire s'engage à accompagner en ingénierie la rénovation énergétique de 15 bâtiments scolaires. L'annexe 1 présente un prévisionnel de bâtiments scolaires susceptibles de bénéficier de cet accompagnement

Le Bénéficiaire informe la Caisse des Dépôts, dans le cadre du Comité de suivi visé à l'article 5.1., des accompagnements à réaliser et réalisés.

Le Bénéficiaire fournira à la Caisse des Dépôts à sa demande, toute information et tout document découlant de ses travaux et permettant de rendre compte de la réalisation des 15 audits énergétiques et de ses engagements en application de la Convention.

Le Bénéficiaire pourra inviter la Caisse des Dépôts à prendre part aux travaux et manifestations qu'il organise dans le cadre des 15 audits énergétiques. Lors de ces manifestations et dans ses publications, il fera état du soutien de la Caisse des Dépôts selon les modalités fixées à l'article 6.

Le bénéficiaire s'engage également à veiller à la bonne inscription au programme EduRénov des projets identifiés et accompagnés dans le cadre de ce partenariat. Cette inscription peut se faire via le questionnaire Démarches numériques, ou via le bulletin d'adhésion au programme. Le bénéficiaire s'assurera d'obtenir le consentement explicite de la collectivité à rejoindre le programme EduRénov avant de lui transmettre les objets mentionnés ci-dessus.

Article 3 – Responsabilité - Assurances

3.1 Responsabilité

L'ensemble des 15 accompagnements menés dans le cadre sont initiés, coordonnés et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus des accompagnements (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la seule responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts n'assumera, ni n'encourra aucune responsabilité du fait de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

La Caisse des Dépôts ne pourra en aucun cas être tenue responsable, en cas de mauvaise réalisation ou de non-réalisation de tout ou partie des 15 accompagnements soutenus, et de non-respect des engagements du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel notamment (i) la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 ainsi que toute réglementation destinée à la compléter ou la remplacer et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre des accompagnements et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes.

Le Bénéficiaire présentera à première demande de la Caisse des Dépôts la copie des polices d'assurances souscrites pour la Manifestation, ainsi que le justificatif du paiement des primes.

Article 4 – Modalités financières

4.1 Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts

Au titre de la Convention, la Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire, une subvention d'un montant maximum total de 15 000 euros.

Ce montant couvre l'intégralité de la subvention versée par la Caisse des Dépôts au titre de la présente Convention.

Ce montant est ferme et représente un forfait de 1000 € par accompagnement réalisé. Il est expressément entendu entre les Parties que le solde du budget total prévisionnel des 15 accompagnements est pris en charge par le Bénéficiaire ou par les autres

partenaires éventuels du Bénéficiaire. La Caisse des Dépôts ne pourra en aucun cas être tenue au versement des sommes excédant le montant de sa subvention.

Le Bénéficiaire devra fournir lors de l'appel de fonds une attestation signée certifiant la réalisation des 15 accompagnements ciblés.

4.2 Modalités de versement

La subvention sera versée selon un bilan des accompagnements réalisés en 2026 au titre de la présente convention. Un montant de 1000 € par accompagnement réalisé sera versé. Le versement sera effectué au courant du premier trimestre 2027.

Le règlement de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires devront avoir été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts, après réception de l'appel de fonds envoyé par le représentant habilité du Bénéficiaire, et mentionnant en référence le numéro Lagon de la Convention, aux coordonnées suivantes :

Caisse des dépôts et consignations
DEOFF2 - Pièce 4040
Plateforme d'exécution des dépenses
56 rue de Lille
75007 Paris 07 SP
factureelectronique@caissedesdepots.fr

en mettant en copie eric.histace@caissedesdepots.fr

Aucun appel de fonds ne sera recevable après le terme de la Convention, tel que prévu à l'article 8. Dès lors, plus aucune somme ne sera due par la Caisse des Dépôts après cette date.

4.3 Utilisation de la subvention

La subvention versée par la Caisse des Dépôts, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation des 15 audits énergétiques, à l'exclusion de toute autre affectation. En cas de non-respect de cette obligation, la Caisse des Dépôts pourra demander la résolution de la Convention en application de l'article 9.

Article 5 – Évaluation et Suivi

La Caisse des Dépôts se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la bonne utilisation de la subvention et pourra demander au Bénéficiaire tout document ou justificatif. Dans cette perspective, le Bénéficiaire accepte que l'Objet du financement puissent donner lieu à une évaluation par la Caisse des Dépôts ou par tout organisme dûment mandaté par elle.

5.1. Comité de Suivi

Les Parties conviennent de réunir un Comité de Suivi dont le rôle est de s'assurer de l'état d'avancement de l'Objet de la convention.

Le Comité de Suivi, présidé par le représentant légal du Bénéficiaire, sera composé des représentants du Bénéficiaire et d'un ou plusieurs représentants de la Caisse des dépôts. Il est composé comme suit :

- Adrien CHAUVAU pour Territoire d'Energie Gers ;
- Eric HISTACE pour la Caisse des Dépôts.

L'organisation et le secrétariat du Comité de Suivi sont réalisés par le Bénéficiaire.

Le Comité de Suivi se réunira en fin novembre 2026 ;

5.2 Résultats Objet de la convention et Calendrier de réalisation

Outre les résultats, il sera donné lieu à la réalisation d'un bilan d'activité 2026, réalisé par bénéficiaire et relatif à la présente convention sera remis à la Caisse des Dépôts (au plus tard le 30/01/2027) ;

Le Bénéficiaire devra fournir lors du dernier appel de fonds une attestation signée certifiant la réalisation des différents Objets de la convention : 15 accompagnements en ingénierie au service de la rénovation des bâtiments scolaires dans les territoires du Gers.

5.3 Transmission des comptes-rendus

Le bilan d'étape ou final, les comptes annuels et le compte-rendu financier sont transmis par le Bénéficiaire à l'adresse suivante :

Caisse des dépôts et consignations
Direction Régionale Occitanie
A l'attention de Monsieur Eric HISTACE
97, rue Riquet
31073 Toulouse Cedex 7
eric.histace@caissedesdepots.fr

Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle

6.1 Communication par le Bénéficiaire

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par le Bénéficiaire et impliquant la Caisse des Dépôts fera l'objet d'un accord préalable par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de quinze (15) jours ouvrés avant l'action prévue. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de trois (3) jours ouvrés. La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai,

demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire, lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la Convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire non prévu par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée de la Convention, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire, à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 19/4.524.153 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires » et logo n°18/4.456.087, conformément aux représentations jointes en annexe . La Caisse des Dépôts autorise ainsi en outre le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, la marque française semi-figurative « Groupe Caisse des Dépôts » et logo n° 19/4.519.996.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

6.2 Communication par la Caisse des Dépôts

Toute action de communication, écrite ou orale de la Caisse des Dépôts, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord préalable du Bénéficiaire. La demande sera soumise au Bénéficiaire dans un délai de deux (2) jours ouvrés. Le Bénéficiaire s'engage à répondre dans un délai de deux (2) jours ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à utiliser la marque de Territoire d'Energie Gers et le logo telle/tels que reproduite(s) en annexe 2 et désignée la « Marque Bénéficiaire ».

6.3 Propriété intellectuelle

Le Bénéficiaire s'engage à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle. Le Bénéficiaire fera son affaire et prendra à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

6.4 Utilisation des documents de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire

La Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à reproduire, représenter, diffuser, à des fins de communication, promotion et information interne et externe dans le cadre de son activité, dans le monde entier, les documents de présentation d'information et de promotion des activités de la Caisse des Dépôts et ce, sur tout support et par tout procédé connus ou inconnus au jour de la signature de la Convention, aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations à la charge du Bénéficiaire en vertu de la Convention.

6.5 Liens hypertextes

Dans le cadre de la présente Convention, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers ses sites situés aux adresses Internet <https://www.banquedesterritoires.fr/> ou <https://www.caissedesdepots.fr/>.

A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur ces sites, et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ces sites Internet.

Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse <https://www.territoire-energie.com/article/territoire-denergie-gers-lance-son-nouveau-site-internet/site-te-gers/>

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet, notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

Article 7 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports (les

« **Informations Confidentielles** »), qui leur auront été communiquées ou dont elles auront eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve de ceux dont elles auront convenu expressément qu'ils peuvent être diffusés.

L'ensemble de ces informations et documents, ainsi que les clauses de la présente Convention, est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Aux fins de réalisations des accompagnements, les Parties conviennent que les Informations Confidentielles pourront être transmises aux Prestataires sous réserve que ceux-ci se portent garant du respect de la confidentialité par leurs personnels et sous-traitants.

Sont exclues de cet engagement :

- Les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou ceux notoirement connus au moment de leur communication ;
- Les informations et documents que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

Article 8 – Durée de la Convention

La Convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties et est conclue pour une durée déterminée qui s'achèvera le 30/06/2027 sous réserve des articles 6 [Communication et Propriété Intellectuelle], 7 [Confidentialité] et 9.2 [Effets de la résolution] de la Convention, dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause.

Article 9 – Inexécution de la Convention

La Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de ne pas donner suite de manière temporaire, ou définitive en application des articles 9.1 et 9.2, à un appel de fonds si le Bénéficiaire n'est pas en mesure de justifier de la bonne exécution de l'Etude.

9.1 Résolution pour faute

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des Parties de ses obligations contractuelles prévues aux articles 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 5.6.1, 6.2, et 10.4 en cas d'atteinte à l'image de la Caisse des Dépôts, ou en cas de non réalisation après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, la Convention sera résolue, conformément aux articles 1217 et suivants du Code civil, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels les Parties pourraient

prétendre du fait des manquements susvisés.

9.2 Effets de la résolution

En cas de résolution de la Convention, dans les cas visés aux articles 9.1 et 9.3 ci-dessus, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résolution, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

9.3 Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil empêchant le Bénéficiaire de s'acquitter de toutes ou partie de ses obligations contractuelles au titre de la Convention, il devra obligatoirement notifier par lettre recommandée avec avis de réception à la Caisse des Dépôts et sans délai, la survenance du cas de force majeure, la nature des faits concernés et la durée prévisible de leurs effets.

Le Bénéficiaire fera tout son possible pour remédier ou surmonter ledit événement et reprendre l'exécution de ses engagements et obligations dans les meilleurs délais. Si, du fait du cas de force majeure, ses obligations demeurent suspendues pour une durée supérieure à trente (30) jours calendaires, la Caisse des Dépôts pourra prononcer la résolution de la Convention dans les conditions de l'article 1351 du code civil. Le montant de la subvention restant due au Bénéficiaire sera soldé au prorata des engagements déjà réalisés.

Aucune Partie n'est responsable des conséquences liées au cas de force majeure.

Article 10 – Dispositions Générales

10.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

10.2 Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu

entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

10.3 Modification de la Convention

Aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

10.4 Cession des droits et obligations

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

10.5 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

10.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en 2 exemplaires

A Toulouse, le

Pour la Caisse des Dépôts

Pour le Bénéficiaire

Pierre COLOMBET,
Directeur Territorial

Jean-Guy DUPUY,
Président de Territoires
D'Energie Gers

Annexe 1 : Liste prévisionnelle des accompagnements

ACCOMPAGNEMENTS PREVISIONNELS 2026	
COMMUNES	ECOLES
COMMUNE DE MAGNAN	Ecole élémentaire
COMMUNE DE SAINT- MONT	Ecole maternelle
COMMUNE DE MAUVEZIN	Groupe scolaire
COMMUNE DE PUJAUDRAN	Ecole élémentaire
COMMUNE DE MONTESQUIOU	Ecole primaire
COMMUNE DE SEGOUFIELLE	Ecole primaire
COMMUNE DE CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE	Ecole primaire
COMMUNE DE PANJAS	Ecole primaire
COMMUNE DE MORMES	Ecole élémentaire
COMMUNE DE LAUJUZAN	Ecole élémentaire
COMMUNE DE MANCIET	Ecole primaire
COMMUNE DE MONLEZUN D'ARMAGNAC	Ecole élémentaire
COMMUNE DE CAUPENNE D'ARMAGNAC	Ecole maternelle
COMMUNE DE SAINT-GERME	Ecole élémentaire
COMMUNE DE RISCLE	Ecole élémentaire

Annexe2 : Marques et logotypes de la Caisse des Dépôts et consignations et de la Banque des Territoires

Logotype Groupe Caisse des Dépôts



Ce logotype se caractérise notamment par les éléments suivants :

- le logo existe uniquement en version rouge (Pantone 485 C) ou en version noire (Pantone Black C) ;
- la taille minimale du logo est de 15 mm, ce qui préserve la visibilité et la lisibilité de la médaille.

Logotypes Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts

Rectangulaire : n°19/4.524.153



Le logo identitaire est le bloc-marque

Sa hauteur minimum est de 13 mm du haut au bas de l'hexagone

Son espace de protection est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté. Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

Carré : 18/4.456.087



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).

Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.

Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION 8

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents :

MM. Jean-Guy DUPUY, Eric ARIES, Alain BACQUÉ, Philippe BARON, Bruno BLONDEAU, Michel BURGAN, Christian CABOS, Henri CHAVAROT, Marceau DORBES, Jean DUCÉRÉ, Jean DUCLAVÉ, Philippe DUFOUR, Roland DUPOUTS, Paul ESQUIRO, Jean FALCO, Patrick GIACOSA, Gérard GOURGUES, Pierre LACOMME, Philippe LALANNE, Jean-Claude LE MAIRE, Max LÉZIAN, Roland MARAGNON, Antoine MENDES, Michel NOVARINI, Jean-Claude PASQUALINI, Christiane PIETERS, Jean-Jacques SAGANSAN, Michel SORIANO, Henri SOUMEILLAN, Philippe TERRAIL, Véronique THIEUX-LOUIT

Absents et excusés :

MM. Julien BELMONTE, Isabelle BLANCHARD, Christian CARDONA, Cyril COTONAT, Anne-Sophie DERENS, Henri DIEDERICH, Joël DURREY, Guy FORMENT, Muriel LARRIEU, Christophe LOIZON, Béatrice NARRAN, Anne-Aymone PEYRUSSE, Michel ZAGO

Absents ayant donné pouvoir :

M. BLAYA Bruno : pouvoir à M. Gérard GOURGUES

M. Francis SEYNAEVE : pouvoir à M. Philippe DUFOUR

BANQUE DES TERRITOIRES : CONVENTION DE SUBVENTION POUR UN FINANCEMENT DE SOUTIEN A L'INGENIERIE 2026 –

VU la délibération du 17 septembre 2024 concernant la convention de subvention pour un financement de soutien à l'ingénierie 2024-2025,

Monsieur le Président expose au Comité syndical que la Banque des territoires nous avait soumis un projet de convention pour les années 2024 et 2025, adoptée par le Conseil syndical.

Cette convention a été parfaitement exécutée et la Banque des Territoires nous sollicite aujourd'hui pour proroger les actions décrites dans ce document pour l'année 2026 avec le versement d'une aide de 15 000 euros.

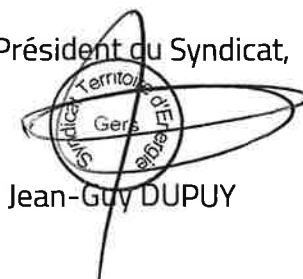
Il est proposé au Comité que le Syndicat Territoire d'Energie Gers approuve la nouvelle convention qui proroge notre partenariat pour 2026 et autorise le Président à signer tout document actant celle-ci.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver la présente convention
- D'autoriser le Président à signer la convention qui proroge le partenariat avec la Banque des Territoires et à mettre en œuvre celle-ci pour atteindre l'objectif de percevoir l'aide maximum en 2026.

Fait et délibéré ; les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY